



# **Rapport de la Commission financière concernant les comptes 2019**

(Du 20 mai 2020)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La commission financière s'est réunie en séance plénière (mais en visioconférence vu la crise du Covid-19) les 28 avril, 14 et 20 mai 2020 pour procéder à l'examen de la gestion et des comptes de l'exercice 2019. Durant cette période, les cinq sous-commissions se sont réunies pour l'examen détaillé de chacun des cinq dicastères.

## **Discussion générale**

Les comptes 2019 affichent un résultat positif, puisqu'il affiche un excédent de revenus d'un peu plus de 50 millions. Un excédent « extraordinaire », comme le qualifie lui-même le Conseil communal dans son rapport sur les comptes 2019, puisque cet important bénéfice s'explique par la dissolution d'une provision pour Prévoyance.ne.

Cette recette extraordinaire a d'ailleurs amené quelques membres de la commission financière à déplorer que le Conseil communal n'affiche pas deux chiffres dans son rapport : d'une part celui du résultat purement comptable, soit les quelque 50 millions d'excédents, d'autre part la réalité financière du fonctionnement de la Ville de Neuchâtel en 2019, avec dans ce cas un excédent de charges d'environ 10 millions de francs. Même si les recettes découlant de la dissolution de la provision de Prévoyance.ne (60, 7 millions) sont une bonne nouvelle, c'est ce dernier chiffre qui doit être comparé avec le budget 2019.

Dans un second temps, des membres de la commission financière ont mis le doigt sur une réalité comptable plus favorable : l'année 2019 a été marquée par le coût lié au transfert du CEG (Centre électronique de gestion) au SIEN (Service informatique de l'entité neuchâteloise), soit 3,5 millions, transfert décidé après l'établissement du budget, ainsi que des recettes fiscales nettement inférieures à ce qui avait été budgétisé, cela à hauteur de 6,5 millions de francs. Or, en additionnant ces deux montants, sur lesquels l'administration communale n'a pas vraiment prise, on parvient également à une dizaine de millions de francs.

Si l'on considère que ces deux fois dix millions s'annulent l'une l'autre, on peut considérer que cette même administration communale a bien géré les deniers publics, en ce sens que les charges, de l'avis du Conseil communal comme de la commission financière, ont été maîtrisées. A cela s'ajoute une fortune qui s'élève à 109,3 millions de francs. Quant aux réserves et provisions, le montant total de celles-ci est de 292 millions de francs, dont 89 millions pour la réserve de politique conjoncturelle. Ces montants témoignent des bons résultats de ces dernières années, et cela notamment parce que la commission financière a fait pression pour que les charges soient mieux maîtrisées. Quant au niveau de la dette, il atteint 315 millions, soit 15 millions de plus que les derniers exercices, avec des taux d'intérêts toujours très bas.

Au niveau des revenus, c'est à nouveau la baisse des recettes fiscales qui retient l'attention de la commission. Il faut relever qu'elle s'explique par deux phénomènes principaux : premièrement, une baisse de la taxation 2018 du plus gros contribuable de notre ville, deuxièmement une augmentation moins importante que prévue des recettes fiscales en provenance des personnes physiques mais en baisse de plus de 2 millions par rapport au budget (en partie, certes, en raison des réformes fiscales). Cette diminution inquiète vivement la commission financière, et cela d'autant plus que les comptes 2018 faisaient état de résultats similaires.

Le coût de l'intégration du CEG au sein du SIEN, quant à lui, correspondent à ce qui avait été annoncé par le Conseil communal dans son rapport au Conseil général de décembre 2018.

Le montant total des investissements, enfin. Aux yeux de la commission financière, il y a deux façons de l'appréhender. Le verre à moitié vide : comme chaque année, il est regrettable que ce montant soit à ce point inférieur à ce qui avait été inscrit dans le budget 2019.

Le verre à moitié plein : la planification roulante a porté ses fruits puisque, en 2019, 63% des investissements ont été réalisés; la différence entre le montant budgétisé (47, 3 millions) et les investissements effectivement engagés (29,6 millions) a été réduite par rapport aux années précédentes.

Le présent rapport de la commission financière est accompagné d'une annexe. Il s'agit du rapport du groupe de travail de la commission financière sur les règles de l'autofinancement (voir Rapport du Conseil communal sur la gestion et les comptes de l'exercice 2019, vol I, p. 9) que la commission souhaite porter à l'attention du Conseil général. Il y a deux méthodes de calcul du degré d'autofinancement, l'une découlant de l'application du Règlement communal des finances et l'autre de l'application des indicateurs harmonisés MCH2, chacune avec leurs avantages et inconvénients. La commission financière est d'avis que, dans le cadre du budget et des comptes, une présentation en parallèle des deux degrés d'autofinancement devrait être faite.

Nous présentons ci-après les rapports des cinq sous-commissions :

# Rapport de la Sous-commission financière I

(Economie, Finances et Ressources humaines)

MM. Timothée Hunkeler (rapporteur), Dimitri Paratte et Georges Alain Schaller ont rencontré le 7 mai 2020 les responsables des services concernés en présence de M. Fabio Bongiovanni, conseiller communal responsable du dicastère ; Mmes Françoise Riem-Vis (Ressources humaines), Françoise Ferrari (Service juridique) ; MM. Gérard Blandenier (Service financier), Serge Veya (Contrôle des finances) et Marco Paolini (Gestion financière et Service de l'économie).

## 02. Finances

### Remarques d'ordre général

Cette année, le solde bénéficiaire du compte de résultat, généré par la dissolution d'une provision, permet d'augmenter largement la fortune de la commune. La situation de la caisse de pensions des employé.e.s communaux était bonne à la fin 2019, mais les importantes perturbations économiques, notamment dues à la crise sanitaire liée au Coronavirus fragilise prevoyance.ne. Le chemin de croissance pour atteindre un taux de couverture conforme au droit fédéral est respecté malgré ces perturbations. Un refinancement n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour.

### Remarques particulières

La reprise de certaines infrastructures (eaux et télécommunication) en main des communes de Corcelles-Cormondrèche et Valangin sera traitée dans le cadre de la fusion. Certaines communes sont propriétaires de leur réseau d'eau ou de leur télé-réseau et cela pourrait être l'occasion de mouvements importants de trésorerie avec Viteos.

A la suite de questions de membres de la sous-commission financière V, il est précisé qu'à l'entité de gestion 115.02 « Déchets ménages » une reprise TVA a été comptabilisée. Elle concerne, d'une part des ristournes sur le verre de Vadec qui ne mentionnait pas, par erreur de leur part, la TVA et dont nous étions sensés tenir compte et d'autre part pour une correction du calcul de la réduction de l'impôt préalable suite à la modification réglementaire permettant un financement de 30% par l'impôt.

## 103 Service financier

### **103.01 Service financier**

Des emprunts totalisant 40 millions de francs arrivant à échéance ont été renouvelés et complétés par un second emprunt de 15 millions de francs conclus à des taux historiquement bas. Il convient de rappeler l'effet de l'agitation des marchés provenant de la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis en août 2019 provoquant une inversion des taux, alors qu'usuellement les taux d'intérêts à long termes sont plus élevés qu'à court terme. A ce moment, deux emprunts sur le long terme ont été reconduits pour un total de 20 millions de francs (10 millions de francs à 0% et 10 millions de francs à 0.37%).

Dans la gestion de la dette, la commune essaie de lisser ses emprunts par le renouvellement des emprunts, de manière uniforme afin de limiter les risques financiers. Au vu des taux bas, les longues échéances sont privilégiées.

Le calcul du taux moyen de la dette à long terme peut se faire de deux manières : comptablement pour une année civile ou effectivement sur les intérêts dus sur chaque emprunt. Aux comptes, c'est la première manière qui doit être retenue avec une dépense (comptable) pour 2019 de 4'887'969.45 francs qui comportent le paiement des intérêts dus et des intérêts courus pour les emprunts qui courent entre 2018 et 2019. Les intérêts effectivement dus et versés aux créanciers pour la dette en 2019 sont de 4'160'000.- francs, soit un taux moyen de 1.32%. Il était de 1,69% en 2018.

La dette à long terme, à 300 millions de francs depuis 2015, est passée en 2019 à 315 millions au lieu des 335 millions de francs prévus au budget 2019.

La provision pour prévoyance.ne a été constituée pour couvrir le découvert de la part employeur entre le taux de couverture au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et l'objectif de 80% à horizon 2050. Le service des communes a récemment ordonné de dissoudre cette provision estimant que la probabilité de devoir assainir la caisse était inférieur à 50%, au vu des rendements et du suivi du chemin de croissance. Tant l'auditeur de la Ville (PWC) que l'avis externe sollicité ont estimé que le risque dépassait les 50%. Cela étant pour ne pas laisser d'imbroglie juridico-institutionnel à la nouvelle commune fusionnée, le Conseil communal a exécuté les directives cantonales.

A noter également que la garantie Viteos correspond à la part de la Ville dans la SA sur le découvert jusqu'à 100% (en cas de sortie de Viteos SA de prevoyance.ne). Cette garantie doit être fournie par une collectivité publique pour que Viteos puisse rester au sein de prévoyance.ne.

## **103.02 Impôts**

### ***Personnes physiques***

L'impôt sur le revenu est inférieur au budget. Cet écart provient notamment de la différence entre la taxation 2018 et les tranches 2019.

L'entrée en vigueur des mesures en terme de révision de la fiscalité (autant pour les personnes physiques que morales), la hausse de la déduction des frais de garde et les déductions par enfants ont pesé sur l'impôt 2018 et par conséquent sur les tranches 2019.

Les impôts des frontaliers ont montré une tendance à la hausse, tant par rapport au budget que par rapport aux comptes 2018.

En 2019, 12 personnes ont été taxées forfaitairement selon la dépense pour une somme de 400'000.- francs, contre 18 personnes en 2018.

Bien que l'impôt des personnes physiques soit inférieur au budget, il est supérieur aux comptes 2018 et ce malgré les réformes fiscales, ce qui reflète une relative amélioration de la capacité fiscale des contribuables.

### ***Personnes morales***

L'impôt sur les bénéfices est en dessous des projections notamment à cause des résultats 2018 d'un important contribuable de la Ville. Le départ d'une entreprise qui bénéficiait d'un allègement fiscal va aussi provoquer d'importantes pertes sur l'impôt sur le bénéfice, pour l'instant contrebalancer par des rectificatifs conséquents.

## **29001.01 Eau (p. 250 vol. 1)**

Les réserves dans les domaines autoporteurs servent de soupapes pour combler un éventuel déficit du domaine ou, en cas de bénéfice, alimenter la réserve assignée au dit domaine. Les investissements sont ainsi financés par la Ville mais amortis par les recettes du domaine. Le montant de ce fond est en augmentation.

Le Service des communes a émis une directive en décembre 2019 (02-2019) autorisant les communes à créer une réserve, par arrêté du CG, qui pourrait être utilisée en recette d'investissement. Il s'agit d'une possibilité donnée aux communes qui n'avaient pas anticipé, par l'adaptation des tarifs, de gros investissements futurs. Ce n'est toutefois pas le cas de la Ville de Neuchâtel.

#### 105.00 Informatique

Au sujet du coût réel de l'informatique, il est constaté des dépenses pour 215'000.- francs de plus que prévu. Le dépassement concerne de nouveaux équipements indispensables non budgétés. De plus, le renouvellement du matériel s'ajoute au coût du mandat (400'000.- francs). Ce poste a été revu à la baisse pour 2020 (cf. page 63 du volume I).

#### 104 Contrôle des finances

##### **104.00      Contrôle des finances**

Contrairement à l'audit externe, qui se prononce essentiellement sur les comptes, le contrôleur interne apporte un regard sur les activités de l'administration également d'un point de vue réglementaire et financier, afin de s'assurer du bon fonctionnement de celle-ci et du respect des règlements en vigueur. Les constatations et propositions d'amélioration sont transmises sous forme de rapports au Conseil communal.

La sous-commission financière a pris connaissance des travaux annuels du Contrôleur des finances, ainsi que les points saillants des légers dysfonctionnement identifiés et rectifiés.

#### 31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Le Service des communes édicte des directives générales qui sont parfois annoncées tardivement. Cela est problématique en terme d'anticipation et de visibilité. A l'exemple de la demande de modification de la comptabilisation des honoraires de révision sous une nouvelle rubrique « honoraires de révision » (et plus sous « honoraires de conseillers externe »).

Afin d'éviter des situations similaires à l'affaire de l'anneau d'athlétisme de Colombier victime d'un gestionnaire frauduleux, la Ville de Neuchâtel pourrait être mandatée par un syndicat (i.e. éorén) pour contrôler sa gestion interne. La demande devrait être formulée par le syndicat au préalable. La sous-commission souhaite que la Ville, en tant que membre de syndicat, demande plus régulièrement que des audits internes soient pratiqués.

## 106 Service juridique

### **106.00 Service juridique**

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, la nouvelle cheffe du Service a pris ses fonctions suite au départ à la retraite de son prédécesseur. Il est à relever que le nombre de dossiers a augmenté de manière significative. Au surplus, le Service s'est retrouvé dans une situation de surcharge accrue de travail qui a toutefois pu être gérée en respectant le budget et ce, malgré l'absence d'un collaborateur pour raison de maladie depuis le début du mois d'octobre.

L'année 2019 marque aussi l'aboutissement favorable de deux dossiers importants pour la Ville portés devant le Tribunal fédéral (TF) et qui ont obtenu sa validation. Il s'agit de : la fusion des communes de Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondèche et Valangin suite au rejet du recours, ainsi que de la confirmation du bien-fondé du plan de quartier Tivoli Sud après presque 15 années de procédures.

#### 31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Ce poste englobe les honoraires versés pour des mandats, des expertises, et des avis de droit externes ainsi que des dépenses.

#### 46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Ce compte correspond aux honoraires facturés par les avocats du Service juridique pour leurs prestations auprès de certaines communes avec lesquelles une convention a été passée ainsi que deux syndicats intercommunaux. Certaines grosses procédures s'étant finalement déjà terminées en 2018, il y a eu, par conséquent, moins de revenus pour le Service pour l'année 2019.



49100.00 Prestations de service

Les 8'000.- francs facturés annuellement au CEG par le Service juridique pour ses conseils n'ont pas pu l'être en raison de la fusion CEG-SIEN au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **03. Ressources humaines**

#### **Remarques d'ordre général**

Avec le départ du chef de service au 1<sup>er</sup> décembre 2019, l'année a été marquée par le recrutement de la nouvelle personne à la tête du service (prise de fonction au 1<sup>er</sup> février 2020).

#### 107 Service des ressources humaines

##### **107.00 Ressources humaines**

Les statistiques font ressortir une tendance à la baisse de la sinistralité (accidents professionnels et non-professionnels), ainsi que des cas de maladie. Le processus de gestion des cas (ou « case management ») porte ses fruits.

Le premier volet de la campagne « Le réflexe santé, chacun y travaille » sur l'ergonomie a donné des résultats très positifs avec 90% du personnel satisfait. En fin d'année, le projet a été redimensionné suite à l'analyse d'un questionnaire auprès des collaborateurs qui souligne un état de stress supérieur à la moyenne.

Le domaine Santé et sécurité au travail (SST) concerne l'ensemble des mesures que la Ville de Neuchâtel prend pour protéger la santé de ses collaborateurs-trices et assurer leur sécurité. Les rapports des deux personnes rattachées au SRH sont transmis au chef de service et au Conseiller communal concernés. Le système de médiation des conflits existe parallèlement à ce dispositif.

Au niveau des formations suivies par le personnel, les objectifs budgétaires n'ont pas été réalisés puisque près de 40% des dépenses de formation professionnelle ont effectivement été réalisées.

Les chiffres présentent 13 formations certifiantes (9 CAS, 2 DAS et 2 brevets), 329 formations de courtes durées (1-5 jours), 5 formations de longues durées (14-26 jours) et 4 cours de langues.

La révision du statut du personnel a été négociée avec les associations du personnel et est étudiée avec le groupe RH dans le cadre de la fusion. Le projet finalisé sera remis aux nouvelles autorités fin 2020. Un certain nombre de postes ont été gelés jusqu'à fin 2020 en attendant la fusion. Aucun poste ne sera supprimé dans le cadre du processus fusion.

Dans le cadre de l'enregistrement du temps de travail et la gestion des absences, le nouvel outil développé pour la ville (dans TimeLead) amène, enfin, des données pour l'année 2019 ; il sera intéressant à l'avenir de pouvoir les comparer sur plusieurs années.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Un important dépassement de 151'000.- est constaté.

Les prestations effectuées par différents mandataires évoqués dans le commentaire des comptes sont précisément :

- La société Actaes pour un montant de 29'886.75 francs dans le cadre de la réorganisation du service de l'urbanisme ;
- Mandats de recrutement pour deux cheffes de services pour un montant de 48'465.- francs ;
- SIEN (exploitation SAP) pour un montant de 21'540.- francs ;
- Dispositif d'écoute pour un montant de 100'612.- francs, dans le cadre notamment des difficultés rencontrées au sein du service de l'urbanisme ;
- Médecin conseil pour un montant de 3'000.- francs ;
- La société SPARK pour un montant de 17'644.60 francs, pour la réévaluation d'un certain nombre de fonctions dans le cadre de la réorganisation du service de l'urbanisme.

Pour 2019, les recrutements de cadres ont été plus nombreux que d'habitude, tout comme les interventions des médiateurs, raison pour laquelle une demande de crédit complémentaire a dû être effectuée en cours d'année. Le recours à des prestataires externes est d'ailleurs parfois imposé pour le bon fonctionnement du processus de recrutement de cadres ou spécialistes.

## 31300.04 Cotisations

À la question d'un commissaire de savoir plus précisément de quelles cotisations il est fait allusion, la liste ci-dessous est communiquée :

Il s'agit de diverses cotisations à des associations :

- Cotisations à HR Neuchâtel pour 3 personnes (3x 180.- francs) ;
- Cotisations à la SSST pour les deux chargés de sécurité (2x 125.- francs) ;
- Cotisation du service à l'ORF (Office régional de formation, 350.- francs).

## 04. Economie

### 108 Service de l'économie

#### **108.00 Economie, délégué au centre-ville**

##### 31300.01 Prestation de service de tiers

Ce poste a fait l'objet d'un crédit complémentaire de 195'300.- francs pour le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la zone piétonne. Les projets transversaux conduits par les différentes directions ont été centralisés chez le responsable du service pour un meilleur contrôle des dépenses.

La Commission financière est d'avis que ces dépenses auraient pu être budgétées par le Conseil communal puisque de nombreuses autres dépenses de ce type existent déjà, y compris sur une base irrégulière. Le règlement est respecté mais les dépenses lourdes.

##### 36350.00 Subvention aux entreprises privées

Ce poste englobe les subventions pour le salon de l'immobilier ou celles pour le salon Micro de la FSRM.

##### 36360.00 Subvention aux orga. privées à but non lucratif

Cette imputation concerne uniquement Neuchâtel Centre.

## **108.00 Economie, délégué à l'immobilier et au logement**

Le délégué à l'immobilier et au logement a un rôle de soutien pour trouver des solutions, représente la ville au travers des associations, fournit des statistiques pour l'OFS et tient à jour une liste des locaux et des logements vacants régulièrement. Ce travail est effectué en étroite collaboration avec le service de l'Urbanisme. Le travail du délégué est sensible en matière immobilière et commerciale au centre-ville. Un commissaire regrette toutefois que la dimension logement de cette fonction soit moins présente.

# Rapport de la Sous-commission financière II

(Education, Santé et Action sociale)

La sous-commission financière II, composée de Mmes Sylvie Hofer-Carbonnier, Johanna Lott-Fischer et de M. Benoît Zumsteg (rapporteur), s'est réunie le 6 mai 2020 en présence de Mme Anne-Françoise Loup, directrice des sections concernées, pour examiner les comptes 2019. Ont également participé à cette séance : pour la Section de la Santé, Mme Aline Felber, cheffe du Centre d'orthophonie, Mme Isabelle Girod, déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé et Mme Catherine Stangl, responsable du centre de santé sexuelle; pour la Section de l'Education, Mme Charlotte Nilsson, cheffe du Service de l'accueil de l'enfance, Mme Sylvie Montaufier, responsable finances et administration du Service de l'accueil de l'enfance, Mme Nadja Birbaumer, déléguée à la formation et M. Etienne Bourqui, secrétaire général de l'éorén; pour la Section de l'Action sociale, M. Frédéric Richter, chef de service, Mme Nives Faggiani, responsable financière et cheffe du GSR ; pour les Sections Education et Santé, M. Pierre Geissbühler, administrateur et chargé de projets.

La liste des principaux acronymes utilisés se trouve à la fin du chapitre Education.

## Points forts :

L'année 2019 a vu la réalisation de plusieurs éléments importants :

- 50 ans du Centre de santé sexuelle
- Remplacement de la cheffe du Centre d'orthophonie
- Ouverture de 75 places d'accueil extrafamilial (parascolaire)
- Lancement de la rénovation du collège des Parcs
- Création d'une commission de politique familiale
- Intégration des prestations d'action sociale de Peseux et poursuite des grands projets cantonaux de réforme du domaine de l'action sociale

## Gestion financière de la direction

Le dicastère enregistre un excédent de charge inférieur au budget 2019 de - 1'938'000 francs et aux comptes 2018 de - 316'000 francs.

Les éléments suivants ont un impact majeur sur les comptes :

- Baisse de la facture sociale de la répartition cantonale de - 1'306'000 francs comparé au BU19 et - 1'014'000 francs comparé au C18,
- Variations dans les charges et recettes des structures d'accueil, en fonction des places créées, des taux d'occupation et des capacités financières des parents. Le préscolaire a une augmentation d'excédents de charges de 343'000 francs tandis que le parascolaire a une diminution de -716'000 francs comparé au BU19,
- Évolution des charges scolaires en hausse.

Comptes 2019 (excédent de charge en milliers de francs)						
Entité de gestion	C2019	B2019	écart	C2018	écart	Explications
Direction ESAS	553.6	597.7	-44.1	546.0	7.6	Répartition de la charge salariale de l'administrateur sur deux directions
Centre de santé sexuelle	251.2	236.4	14.8	205.8	45.4	Remplacement pour absence maladie et 50 ans du Centre
Centre d'orthophonie	367.4	350.7	16.7	350.8	16.6	Augmentation du loyer et renouvellement du matériel informatique
D. aux PA et à la promotion de la santé	228.1	268.0	-39.9	220.3	7.8	Charges inférieures aux prévisions
<b>Total Santé</b>	<b>846.7</b>	<b>855.1</b>	<b>-8.4</b>	<b>776.9</b>	<b>69.8</b>	
Guichet social - administration	15'970.4	17'549.5	-1'579.1	17'018.3	-1'047.9	Baisse de la facture sociale
Aide sociale	1'968.0	2'113.4	-145.4	2'158.5	-190.5	
Agence AVS/AI	935.3	944.9	-9.6	932.9	2.4	
<b>Total Action sociale</b>	<b>18'873.7</b>	<b>20'607.8</b>	<b>-1'734.1</b>	<b>20'109.7</b>	<b>-1'236.0</b>	
Service admin. De l'accueil de l'enfance	1'286.9	1'322.4	-35.5	1'211.3	75.6	
Contributions aux crèches	5'484.4	5'502.8	-18.4	5'236.4	248.0	
Accueil préscolaire	1'334.6	991.8	342.8	1'242.4	92.2	Baisse des taux d'occupation et fin des subventions fédérales
Accueil parascolaire	889.6	1'605.1	-715.5	920.6	-31.0	Augmentation des places, taux d'occupation et capacités contributives
Enseignement et formation	30'464.8	30'190.0	274.8	29'854.0	610.8	Augmentation des écolages
Service médical	0.0	0.0	0.0	153.2	-153.2	Transféré à l'éorén en 2018
<b>Total éducation</b>	<b>39'460.3</b>	<b>39'612.1</b>	<b>-151.8</b>	<b>38'617.9</b>	<b>842.4</b>	
<b>Total Dicastère (y.c. Direction)</b>	<b>59'734.3</b>	<b>61'672.7</b>	<b>-1'938.4</b>	<b>60'050.5</b>	<b>-316.2</b>	

**Présidence**  
**01. Directions / Chancellerie**

Directions / Chancellerie

**100.05 Direction de la Santé, de l'Education et de l'Action sociale**

**30 Charges du personnel**

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Le salaire de l'administrateur est désormais réparti sur les deux directions (ESAS et UEM) ainsi qu'une partie de son salaire est facturé au Centre d'Orthophonie et repartit partiellement dans la facture aux communes conventionnées.

***Dicastère Education, Santé, Action sociale***

**05. Santé**

**Remarques générales**

A la direction de la Santé, l'année a été marquée principalement par les 50 ans du Centre de santé sexuelle et le remplacement de la cheffe du Centre d'orthophonie. La déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé a poursuivi et renforcé ses projets et collaborations, avec notamment la mise en place du plan canicule-grand froid.

Service de la Santé

**109.01 Centre de santé sexuelle**

La nouvelle entité cantonale, le GSN (Généralités Sexualités Neuchâtel), est majoritairement subventionnée par l'Etat, alors que le Centre de Santé Sexuelle n'est financé qu'à 50% du déficit reconnu. Une meilleure reconnaissance des prestations du service communal est toujours en négociation. La directrice du dicastère propose une mutualisation au niveau cantonal des coûts de la santé sexuelle avec une répartition claire des missions.

L'éducation sexuelle reste un sujet délicat dans les négociations. Actuellement, le canton recommande aux écoles les prestations du GSN sans apporter le financement aux cercles scolaires.

### **30 Charges de personnel**

Le paiement d'heures supplémentaires et le remplacement d'une collaboratrice expliquent le dépassement budgétaire. La commission relève l'importance du travail réalisé cette année, malgré les circonstances.

### **31 Charges biens, service, autres charges d'exploitations**

#### 31300.01 Prestations de services de tiers

Un montant de 20'000 francs supplémentaires a été utilisé cette année pour organiser les événements liés aux 50 ans du Centre.

#### 31302.00 Médecin / dentiste

Une aide individuelle est octroyée sous forme de prise en charge (totale ou partielle) des frais d'intervention médicale. Ces aides sont financées par un travail de recherche de fonds auprès de partenaires privés, des assurances maladie et fonds de bienfaisance (voir 42600.00) pour certaines personnes sans ressources financières ou à des fins de garantie d'anonymat.

### **39 Imputation internes**

#### 39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

L'augmentation du loyer est due à la nouvelle répartition des charges pour l'ensemble de l'étage « Santé » suite au déménagement de l'Action sociale. La commission relève que la location est onéreuse et que des solutions pour améliorer la situation doivent être trouvées (achat du bâtiment, location de locaux à des tiers, déménagement, etc.). Cette question est incluse dans les réflexions du groupe de travail de la fusion qui réfléchit à l'organisation spatiale des services.



## **42 Taxes**

42600.00 Remboursements de tiers

Montant versé par des fondations privées ou les assurances maladies pour des aides individuelles dans les domaines de la grossesse, la vie de famille et la contraception (voir 31302.00).

## **46 Revenus de transfert**

46110.00 Dédommagements des cantons et des concordats

Dédommagement du canton (à priori 50% du déficit reconnu). La commission souligne que le montant ne correspond pas exactement à 50% du déficit. Le montant versé en 2019 comprend toujours une réduction liée aux efforts d'économies demandés par le Canton.

## **109.02 Centre d'orthophonie**

Le résultat financier - impacté négativement par la hausse du loyer, le renouvellement du matériel informatique (budgété en 2018 mais réalisé en 2019) et le retrait de la commune de Cornaux - ne reflète pas les efforts développés par le Centre, qui a pu baisser les charges du personnel. On constate que cette baisse (- 116'000 francs) génère une baisse des recettes moins importante (- 81'000 francs) en comparaison avec les comptes 2018.

Afin de trouver les solutions les plus efficaces pour la nouvelle commune, le groupe de travail dédié à l'orthophonie explore différentes variantes. Il faut savoir qu'actuellement la commune de Corcelles-Cormondèche ne travaille qu'avec des orthophonistes indépendantes et que la commune de Peseux a une solution mixte avec le Centre de la VDN. On constate que le problème de la location de St.-Maurice 4 a également un impact pour ce service.

## **30 Charges de personnel**

Le paiement d'heures (droit aux vacances) de deux collaboratrices qui ont quitté le centre péjore les comptes d'environ 9'500 francs. En effet, elles ont poursuivi le travail jusqu'à la fin de l'année scolaire, alors que leur droit acquis à prendre des vacances aurait entraîné un départ avant ce terme.

## **39 Imputations internes**

### 39100.00 Prestations de services

Les traitements non pris en charge par le canton sont à charge des parents (40%) et des communes de domicile (60%). Ce compte intègre les montants à charge de la Ville (22'154 francs, voir 49100.00).

### 39101.00 Prestations informatiques

Le renouvellement du parc informatique, initialement prévu en 2018 et donc non « re-budgété » en 2019 a généré un dépassement de l'ordre de 26'000 francs.

### 39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Le loyer payé à l'Aide sociale est de 102'000 francs (+12'000 francs comparé à C18). Taxe par habitant 6'700 francs et part des charges de l'administrateur 19'400 francs.

## **42 Taxes**

### 42400.02 Prestations de services pour tiers

Ensemble des prestations facturées (OES, parents, communes hors VDN et institutions ; - 38'000 francs comparé au BU19 et - 80'000 francs comparé à C18).

## **46 Revenus de transfert**

### 46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Participation au déficit dû par les communes conventionnées (hors VDN)  
Un montant de 36.95 francs par heure de traitement effectuée pour leurs ressortissants est facturé en 2019 (36.90 francs en 2018) et taxe par habitant (0.20 francs/habitant).

La commune de Cornaux ayant résilié la convention, les heures auparavant imputée à Cornaux sont désormais réalisées pour des enfants de Neuchâtel principalement. Cela représente environ 13'000 francs de charge supplémentaire pour Neuchâtel.

## **49 Imputations internes**

49100.00 Prestations de services

Part des traitements non pris en charge par le canton facturée à la Ville.

## **109.04 Délégué(e) aux personnes âgées et à la promotion de la santé**

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31300.01 Prestations de services de tiers

Montants alloués aux projets liés à la politique de la vieillesse et à la promotion de la santé (Win3, prévention cancer de la peau, dispositif canicule/grand froid, ateliers nutrition, ateliers mobilité, etc.). On mentionnera également le projet « A vélo sans âge » qui est un bon exemple d'excellente collaboration de la déléguée aux personnes âgées avec les acteurs du réseau des aînés et d'autres services de l'administration (en l'occurrence le service de la Mobilité).

### **36 Charges de transfert**

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Subventions dentaires.

## **39 Imputations internes**

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

L'augmentation du loyer est due à la nouvelle répartition de la charge entre les services de la santé (Saint-Maurice 4), suite à l'aménagement d'un étage supplémentaire pour l'Action sociale.

## **42 Taxes**

42600.00 Remboursement de tiers

Remboursement par l'état des vaccins HPV acquis et effectués par le service médical des écoles (avant transfert à l'éorén).

## **06. Action sociale**

### **Remarques générales**

Le service de l'Action sociale a accueilli en 2019 les prestations de la Commune de Peseux et gère ainsi les prestations sociales des 4 communes de la fusion. Cette intégration a été qualifiée de réussie grâce à un grand travail de préparation en 2018. Le chef de service souligne qu'il y a eu encore quelques détails à régler en 2019. Tout ce travail de fusion a été fait en interne, avec un grand engagement de l'encadrement du service. Des consultants externes auraient eu une plus-value sur la façon de communiquer les changements au personnel. L'engagement de 0.5 EPT au contentieux et d'une conseillère à l'insertion professionnelle en CDD permet une plus grande flexibilité de la gestion des collaborateurs de la nouvelle commune fusionnée (mutation interne).

Les réformes cantonales du domaine de l'action sociale se poursuivent, la stratégie d'intégration professionnelle a, pour sa part, démarré en mars 2019.

Généralement, la marge de manœuvre financière de l'Action Sociale est très restreinte, car 30% du budget concerne le personnel, dont la charge de travail (nombre de dossier par collaborateur/trice) est définie par le Canton, idem pour la facture sociale, qui concerne 65 % des dépenses.

### Guichet social régional

#### **110.00 Guichet social - administration**

#### **30 Charges de personnel**

##### 30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Diminution de la masse salariale due aux changements de personnel et de la modulation temps de travail (lien avec augmentation au 112.00).

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31300.05 Frais de ports

Montant prévus pour les envois recommandés du « dispositif loyer » surestimés.

### **36 Charges de transfert**

36110.00 Dédommagements cantons et concordats

L'imputation de la facture sociale est répartie sur plusieurs comptes du 3611000 au 3611009. Le montant total se monte à 14'893'000 francs. La diminution par rapport au budget (1'306'000 francs) est due principalement à une baisse des subsides LaMal et des prestations de soutien à l'insertion sociale et professionnelle.

### **46 Revenus de transfert**

46110.00 Dédommagements des cantons et concordats

Contribution de l'Etat pour la participation du personnel de l'aide sociale et de l'antenne Accord : augmentation avec la reprise de Peseux

#### Aide sociale

**111.00 Aide sociale**

### **46 Revenus de transfert**

Augmentation de la contribution de l'Etat au « dispositif loyer » (46110.00) et baisse de la facture à la commune de Peseux (moins de dossiers d'aide matérielle) (46120.00).

## Agence AVS/AI

### **112.00 Agence AVS/AI**

#### **30 Charges de personnel**

Augmentation de la masse salariale due aux changements de personnel (lien avec diminution de la charge salariale au 110.00).

#### **46 Revenus de transfert**

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Recette en hausse suite à l'augmentation des dossiers de Peseux.

## **11. Education**

### **Remarques générales**

L'année 2019 a été rythmée par la poursuite de l'amélioration de l'offre en matière de structures d'accueil. 75 places parascolaires ont été ouvertes.

La préparation de la rénovation du collège des Parcs est un projet majeur de cette année 2019 en matière scolaire. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'information du report d'une année de la relocalisation des classes de ce collège a été communiquée.

### Accueil de l'enfance

#### **131.01 Service administratif de l'accueil de l'enfance**

#### **131.02 Contributions aux crèches**

#### **36 Charges de transfert**

Les dédommagements versés concernent 61 structures subventionnées au sens de la LAE dont 17 structures de la Ville.

## 36120.00 Dédomm. communes et synd. intercommunaux

Nous relevons en 2019 une diminution de la contribution financière de la Ville comparé au budget, ainsi qu'une augmentation du nombre de places d'accueil, donc une augmentation des coûts de 139'000 francs comparé à 2018. Le besoin en places pour les enfants croît en même temps et dans les mêmes proportions que l'activité professionnelle des familles. La diminution du montant des subventions communales corrélée à la hausse du nombre de places facturées et payées par les parents, montre le lien systémique positif entre l'emploi, les places d'accueil extrafamilial et la fiscalité.

## 36140.00 Dédommagements aux entreprises publiques

L'augmentation s'explique notamment par la création de 20 places préscolaires supplémentaires (« ma crèche sous les étoiles », ex-crèche HNE).

## **131.03 Accueil préscolaire**

### **Remarque générale**

Il est à relever que les charges et recettes sous revue concernent les six structures d'accueil communales. L'écart important de 343'000 francs d'excédent de charges s'explique principalement par un manque de revenu (diminution du nombre de places facturées à 100%). Il s'explique principalement par une baisse du taux d'occupation dans le secteur des 2-4 ans. Pour l'ensemble du dispositif cantonal, un équilibrage entre les places dédiées à l'accueil des bébés et des enfants dès 2 ans est en cours.

## **30 Charges de personnel**

Les remboursements d'indemnités journalières compensent les frais de remplacement des collaborateurs absents.

## **31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation**

### 31050.00 Denrées alimentaires

Cette diminution est due à la livraison des repas pendant l'absence maladie de la personne en charge de la préparation des repas.

Ce montant est compensé en partie par la livraison des repas dont la charge est imputée dans les prestations de services de tiers (31300.01).

### 31300.01 Prestations de services de tiers

La personne en charge de la cuisine ayant été absente pour maladie, il a fallu faire livrer des repas par un prestataire externe. On constate donc qu'il est apparemment moins cher de se faire livrer les repas que de les faire soi-même. Mais la présence d'un/e cuisinier/ère sur place a un rôle social et éducatif dépassant la seule cuisine.

## **42 Taxes**

### 42400.02 Prestations de services pour tiers

La diminution des recettes s'explique principalement par le nombre moins important de places facturées à 100%.

## **46 Revenus de transfert**

### 46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

La diminution des recettes s'explique principalement par le nombre moins important de places facturées à 100%.

### 46310.00 Subventions des cantons et des concordats

Les subventions du fonds sont versées sur le nombre de places facturées.

Le canton a pris en charge une partie des salaires pour des enfants à besoins spécifiques.



## **131.04      Accueil parascolaire**

### **Remarques générales**

Le programme de création du nombre de place en para-scolaire va se terminer à la prochaine rentrée scolaire et aura atteint son objectif selon la LAE (Celui-ci n'est toutefois pas suffisant pour répondre aux demandes des familles pour la conciliation travail-famille.

La diminution de l'écart de l'excédent de charges (- 715'513 francs) par rapport au budget est imputable principalement à la baisse de charges de salaires ainsi qu'à l'augmentation des recettes :

- L'engagement de collaborateurs plus jeunes avec moins d'échelons et/ou avec une classe salariale plus basse explique la baisse de charges salariales. Ceci ne relève pas d'une stratégie de management, mais est le fait du marché du travail, que la Ville ne maîtrise pas.
- Les recettes supplémentaires s'expliquent par 75 nouvelles places d'accueil parascolaire ouvertes et non inscrites au budget, ainsi que 37'500 francs perçus du fonds d'impulsion cantonal pour les nouvelles places créées.

## **30              Charges de personnel**

Les remboursements d'indemnités journalières compensent les frais de remplacement des collaborateurs absents.

Les nouveaux collaborateurs sont engagés en collocation inférieure, en fonction de leur moindre expérience professionnelle.

## **31              Charges biens, service, autres charges d'exploitation**

31050.00    Denrées alimentaires

Même mécanique que pour le préscolaire : l'absence de collaboratrices pour la préparation de repas nécessite la livraison de ces derniers par des tiers (voir également 31300.01).

## **39 Imputations internes**

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Les charges d'exploitation des bâtiments ont été moins importantes que budgétées par le SBAT (- 69'500 francs).

## **46 Revenus de transfert**

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Les recettes supplémentaires s'expliquent par 75 nouvelles places de tables de midi ouvertes au mois d'août, et non inscrites au budget. (12 du Cerf-Volant et 12 du Jacques-a-dit).

46310.00 Subventions des cantons et des concordats

Les subventions du fonds sont versées sur le nombre de places facturées.

Le canton a pris en charge une partie des salaires pour des enfants à besoins spécifiques.

Les 75 nouvelles places d'accueil ont bénéficié du fonds d'impulsion cantonal pour 37'500 francs.

## Ecoles

### **132.01 Enseignement obligatoire**

La discussion générale en présence du secrétaire général de l'éorén a porté sur divers thèmes actuels de la vie scolaire tels que : la prise en charge des enfants « intenses » et les besoins qui y sont liés, l'évolution de l'éducation numérique qui devrait être plus en adéquation avec les besoins du monde professionnel ou encore la question de la gestion de la trésorerie de l'éorén afin de réduire les charges d'intérêts négatifs.

La préparation de la fusion est également un sujet de préoccupation important, notamment en matière de gouvernance et de représentativité.

L'actualité, avec le report de l'ouverture du collège de Beauregard ouvre la discussion sur la planification et les besoins en matière d'infrastructures scolaires.

## **31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation**

### 31300.01 Prestations de services de tiers

Montants alloués aux différentes activités et manifestations scolaires et parascolaires.

A noter qu'un montant de 55'800 francs a été provisionné dans le cadre des devoirs surveillés : il s'agit de compléments pour les années 2016 à 2018 exigés par l'éorén (erreurs de comptabilisation) que la Ville conteste à ce stade. Ce montant non budgété explique le dépassement.

### 31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Mandat attribué à l'Université de Neuchâtel pour étudier l'impact fiscal de l'accueil extrafamilial (cofinancé par le canton).

## **36 Charges de transfert**

### 36120.00 Dédomm. communes et synd. intercommunaux

Ecolage facturé par l'éorén en hausse de 276'000 francs comparé au budget et 548'000 francs comparé au C18. Ce montant est à mettre en regard avec les loyers facturés à l'éorén par le service des bâtiments (5'753'000 francs en 2019 contre 5'408'000 francs en 2018).

Pour rappel, dès 2020 le mode de répartition de la charge nette est revu afin de davantage tenir compte de la population, suite à la réforme de la péréquation. En 2019, 10% de la charge nette est répartie en fonction de la population, en 2020 ce taux sera de 26.3%.

### 36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Subvention à l'Ecole supérieure de Droguerie (50'000 francs), au Junior College (50'000 francs), à l'Université populaire (7'400 francs), pour le Passeport Vacances (9'375 francs) et à la Rouvraie (7'360 francs pour les colonies et 7'500 francs de compensation des intérêts du prêt octroyé dans le cadre de la vente et 42'500 francs d'amortissements).

Des subventions extraordinaires ont été attribuées à trois associations (Ecoute Voir, NOA, Just for Smiles) pour un montant de 2'500 francs.

## **Conclusions :**

Tout en soulignant l'important travail et les efforts fournis en 2019, les commissaires recommandent de continuer à améliorer les éléments financiers suivants :

- Continuer les démarches au niveau cantonal concernant la mutualisation de la santé sexuelle,
- Mieux utiliser la ressource du bâtiment sis Rue St-Maurice 4,
- Mener des réflexions sur le positionnement du centre d'orthophonie dans la commune fusionnée (collaboration avec des orthophonistes indépendants, antennes dans les collèges)
- Optimiser les revenus du préscolaire par un rééquilibrage entre les places 0-2 ans et 2-4 ans.

## **Liste des acronymes**

LAE : Loi sur l'accueil extrafamilial

OES : Office de l'Enseignement Spécialisé

SBAT : Service du bâtiment et du logement

VDN : Ville de Neuchâtel

# Rapport de la Sous-commission financière III

(Urbanisme, Mobilité et Environnement)

La sous-commission financière III, composée de Mmes Charlotte Opal (rapporteur) et Isabelle Mellana Tschoumy ainsi que de M. Bruno Cortat, s'est réunie le 8 mai 2020 en présence de Mme Christine Gaillard, directrice des sections concernées, pour examiner les comptes 2019. Ont également participé à cette séance : pour l'urbanisme : Mme Odile Porte, responsable de l'entité Planification et de l'aménagement urbain ; MM. Fabien Coquillat, architecte-urbaniste communal ; Marco Geiselman, responsable de la gérance ; Stefano Benagli, délégué à l'énergie ; pour l'environnement : Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières ; M Jan Boni, ingénieur forestier ; et pour la mobilité : MM. Pierre-Olivier Aragno, délégué à la mobilité, à l'environnement et au développement durable, Numa Glutz, chef de projets ; Pierre Geissbühler, administrateur, chargé de projets ainsi que pour la direction.

## Considérations générales

Trois dimensions interdépendantes marquent l'année 2019 : de grands dossiers de l'aménagement urbain avancent significativement, citons les Jeunes Rives et la centralité de La Coudre. Ces aménagements sont fortement liés à la thématique de la mobilité urbaine durable, par exemple pour le Clos-de-Serrières ou les accès à la gare avec les mesures du Projet d'agglomération. La troisième dimension concerne la réorganisation interne de notre Service des bâtiments, laquelle a été accompagnée par une entreprise privée à partir de la fin de l'année 2018. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, la nouvelle organisation a été officialisée avec la mise en place des deux entités de gestion suivantes : « 119.01 Gérance » et « 119.02 Constructions et patrimoine ». Le personnel prévu a été engagé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de sorte que l'élaboration de la stratégie de gestion immobilière durable est enfin en marche. Du côté de l'environnement, la sécheresse de 2019 a fortement affecté les forêts, tandis que la conversion des domaines agricoles à la gestion selon les critères bio a été lancée.

## Gestion financière

De manière générale, l'excédent de charge est inférieur au budget (-2.3 million). Si des efforts d'économies et d'optimisation sont réalisés dans l'ensemble des services, les difficultés liées à des équipes diminuées ont perdurées en 2019 et ont entraîné des retards dans la mise en œuvre des projets et dans l'entretien du patrimoine, particulièrement au sein du Service des bâtiments. A noter également le transfert des charges informatiques vers les comptes du service financier.

Le dicastère a réalisé près de 386'000 francs d'économies sur les charges de personnel par rapport au budget et 782'000 francs en matière de biens, services et marchandises.

Comptes 2019 (excédent de charge en milliers de francs)						
Entité de gestion	C2019	B2019	écart	C2018	écart	Explications
Direction UME	685.1	712.0	-26.9	808.2	-123.1	Baisse des dépenses et fin des subventions plan lumière
Gérance	-12'881.4	-13'178.8	297.4	-13'000.6	119.2	Charges supérieures aux projections
Constructions et patrimoine	12'444.7	14'201.2	-1'756.5	12'528.8	-84.1	Charges inférieurs aux projections
Concierges	1'905.5	2'013.7	-108.2	1'890.4	15.1	Fluctuation dans les charges de personnel
Développement territorial	933.9	858.5	75.4	887.7	46.2	Poste manquant au budget 2019
Planification et aménagement urbain	1'517.6	1'813.7	-296.1	1'128.0	389.6	Baisse des charges
Permis de construire	502.8	358.5	144.3	256.9	245.9	Remboursement de taxes pour place de parc manquantes
Délégué à l'énergie	223.0	232.6	-9.6	166.5	56.5	
<b>Total Urbanisme</b>	<b>4'646.1</b>	<b>6'299.4</b>	<b>-1'653.3</b>	<b>3'857.7</b>	<b>788.4</b>	
Caves de la Ville	-0.5	12.7	-13.2	400.1	-400.6	
Domaines	-138.4	215.7	-354.1	-128.2	-10.2	Augmentation des recettes et ventes de terrains
Entretien des forêts	936.8	790.5	146.3	439.9	496.9	Baisse des revenus
Délégué à l'environnement	58.5	59.2	-0.7	94.2	-35.7	
<b>Total Environnement</b>	<b>856.4</b>	<b>1'078.1</b>	<b>-221.7</b>	<b>806.0</b>	<b>50.4</b>	
Mobilité	11'097.4	11'421.5	-324.1	11'162.0	-64.6	Baisse du pot commun
Fun'ambule	-151.1	-110.4	-40.7	-117.0	-34.1	Augmentation du loyer facturé
Développement durable	170.4	177.9	-7.5	170.9	-0.5	
<b>Total Mobilité</b>	<b>11'116.7</b>	<b>11'489.0</b>	<b>-372.3</b>	<b>11'215.9</b>	<b>-99.2</b>	
<b>Total Dicastère (y.c. Direction)</b>	<b>17'304.3</b>	<b>19'578.5</b>	<b>-2'274.2</b>	<b>16'687.8</b>	<b>616.5</b>	

Par contre et malgré l'insuffisance de personnel, en matière d'investissements, les projets gérés par le dicastère ont bien avancé de sorte que les dépenses pour 2019 se sont montées à plus de 16'500'000 francs contre environ 7'200'000 francs en 2018. Même si le niveau des investissements réalisés demeure au-dessous de la planification, un mouvement ascendant est en route, dans un Service qui se reconstruit. Le volume d'entretien reste néanmoins inférieur aux objectifs. Un écart négatif entre le niveau d'investissement prévu dans un budget et celui réalisé dans les comptes devrait toujours apparaître à cause des délais imprévus dans le calendrier de réalisation des investissements, mais la Ville devrait minimiser celui-ci dans les années à venir et fixer un pourcentage minimal à atteindre.

# ***Dicastère de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement***

## **01 Chancellerie**

### 100 Directions / Chancellerie

#### **100.02 Direction de l'urbanisme, l'économie et l'environnement**

#### **30 Charges de personnel**

##### 30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation et suivants

Le salaire de l'administrateur et chargé de projets est dorénavant réparti entre les deux directions (UME et ESAS). Une charge de 49'000 francs est dorénavant imputée dans l'entité 100.02.

##### 30109.00 Remboursement de salaires du personnel administratif et d'exploitation

Indemnité versée par le chômage pour l'apprentie (formation d'adulte) voir également chiffre 30490.09.

## **08. Urbanisme**

### Service des bâtiments

Note : dans rapport de gestion (tome II, p.71-73) l'évolution du personnel présente des erreurs.

Corrections :

		<b>C2018</b>	<b>B2019</b>	<b>C2019</b>	<b>Différence</b>
<b>119</b>	Service des bâtiments	37.22	40.70	37.93	-2.77
<b>119.01</b>	Gérance	4.82	5.00	5.73	0.73
<b>119.02</b>	Constructions et patrimoine	12.67	15.90	11.89	-4.01
<b>119.03</b>	Concierges	19.73	19.80	20.31	0.51

De manière générale, il est remarqué que le budget 2019 a été élaboré sans Chef de service et dans un contexte particulier de changement d'outils informatiques et de mouvements dans le personnel.

## **119.01      Gérance**

### Points forts

La mise en place du logiciel Abalmmo incluant l'intégration des contrats de bail du Service des domaines est terminée. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le logiciel est opérationnel.

Le travail sur la stratégie de gestion durable du patrimoine est en cours. La vision est d'intégrer l'ensemble des dimensions sociales, économiques et environnementales aux aspects purement techniques. Le soutien politique est primordial et se construit à travers la collaboration avec la Commission politique immobilière et logement.

## **31              Charges biens, service, autres charges d'exploitation**

### 31200.33    Gaz-Abalmmo

La différence est expliquée par des écarts entre les consommations effectives et le budget ainsi que par des différences de périodicités. (Factures payées hors de la période comptable). Le responsable de la gérance est confiant dans le fait que la précision des prochains budgets sera meilleure grâce à la maîtrise des outils et les nouvelles compétences acquises au sein du service.

## **36              Charges de transferts**

La baisse des subventions traduit la fin des subventions fédérales. L'immeuble de Saint-Nicolas 22 n'est plus subventionné depuis fin juin 2019 par exemple. Le seul immeuble encore subventionné est situé au Cadolles.



## **119.02      Constructions et patrimoine**

### Point forts

Le nouveau responsable étant en place depuis le 1<sup>er</sup> septembre, cette entité, conjointement avec la gérance, a analysé les démarches du passé et proposé celles à entreprendre pour aboutir à une Stratégie de gestion durable du patrimoine immobilier. En premier lieu, l'étude EPIC pour le reste du PA est en voie d'être complétée et une étude globale a été lancée concernant l'état du PF. En parallèle, l'entretien courant et l'assainissement d'objets prioritaires seront poursuivis.

Les charges sont inférieures aux projections notamment à cause d'un manque de ressources pour assurer la planification et l'exécution des travaux.

Le volume des investissements est particulièrement important en 2019, malgré 2 EPT non repourvus. Un montant de 17.6 millions a été investi entre les entretiens (sur budget du compte de résultat) et les investissements (budget des investissements) (environ 10 millions en 2018).

La question de la méthode de planification des investissements est discutée (adéquation entre planification et réalisation effective), mais également du niveau adéquat des investissements pour garantir l'entretien et la gestion durable du patrimoine. Les commissaires notent que le nombre de projets planifié est toujours surévalué par rapport aux réalisations afin de pouvoir pallier à des obstacles comme des oppositions qui peuvent considérablement retarder un projet. Ainsi, lorsqu'un projet est bloqué, les équipes peuvent avancer sur un autre.

## **119.03      Concierges**

Pas de remarques particulières.

## 120 Service du développement territorial

### **120.01 Planification et aménagement urbain**

#### Points forts

L'activité de l'entité s'est répartie sur plusieurs secteurs du territoire, tant du point de vue de la planification que des projets d'aménagement concrets dont notamment :

- Jeunes-Rives : Pilotage du projet ;
- Monruz sud : Planification du secteur et poursuite du projet « Ensemble Gouttes d'Or » ainsi que du Plan spécial Rives de Monruz, validé par le Conseil général tout comme le Parc Nature en Ville et la dépollution du site ;
- Serrières : Poursuite du projet de renouvellement de la passerelle du viaduc ferroviaire ; projet de réaménagement de la rue du Clos-de-Serrières, etc. ;
- La Coudre et les Portes-Rouges : lancement de la démarche participative début 2019 en vue du projet de réaménagement de la centralité du quartier de La Coudre et des Portes-Rouges ;
- Draizes-Bourgogne : Finalisation du réaménagement de l'espace public selon le plan de quartier ;
- Vieux-Châtel : La construction de l'immeuble coopératif s'est achevée au courant de l'année 2019. L'inauguration du parc des anciennes serres s'est déroulée à l'automne (Rapport 17-009A concernant l'aménagement et la sécurisation du jardin public des anciennes serres de Vieux-Châtel).

### **30 Charges de personnel**

#### 30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Le poste de chargé de projets Nature en Ville n'a pas été intégré au budget 2019 (erreur).

0.8 EPT sont mentionnés vacants dans l'organigramme du service. La définition précise du profil idéal est en cours, notamment en prenant en compte les besoins et ressources en lien avec la fusion. Cependant, ce poste est actuellement occupé par un ancien apprenti du service engagé en CDD.

31340.00 Entretien autres ouvrages de génie-civil

Montant prévu pour les petits aménagements sur ouvrages existants (sans besoin d'un crédit d'investissement).

## **120.02 Permis de construire**

### Points forts

L'activité de l'entité a été supérieure aux années précédentes. Des thématiques spécifiques ont été traitées par l'entité, telles que l'intégration de panneaux solaires dans des bâtiments historiques.

Il est rappelé que plusieurs parmi les dossiers traités sont de gros dossiers, complexes ; malgré tout, la durée de traitement des dossiers respecte les délais légaux, sous réserve des oppositions.

## **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

31810.00 Pertes sur créances effectives

Il s'agit d'un montant facturé à titre de taxe compensatoire pour places de parc manquantes. Le promoteur ayant fait faillite, le montant ne sera finalement pas encaissé. Par ailleurs, un prélèvement au fonds a dû être effectué pour compenser le remboursement de plusieurs factures de taxes compensatoires concernant des projets qui ne se sont pas réalisés.

## 121 Planification énergétique, délégué à l'énergie

### **121.00 Délégué(e) à l'énergie**

#### Points forts

- Renouvellement du label européen « European Energy Award GOLD »;
- Mise en place du projet « Prix de l'énergie » qui a pour objectif de récompenser des projets visant la réduction de la consommation énergétique. Ce projet est en lien direct avec le Rapport 16-020 concernant à la 7<sup>ème</sup> étape Cité de l'énergie - stratégie énergétique 2035.

## **36 Charges de transfert**

On constate une certaine stagnation des demandes de subvention. Des travaux déjà réalisés par les propriétaires convaincus et le coût actuellement très bas de l'énergie qui génère un long temps de retour sur investissement (entre 8 ans pour le solaire photovoltaïque et 50 voire 100 ans pour l'isolation thermique) sont les explications de cette faible demande. Cependant, l'assainissement du parc immobilier reste un important facteur pour assurer la location et l'attractivité des immeubles.

Le plan communal des énergies est le principal levier politique pour améliorer les situations par quartier (type de chauffage, sources d'approvisionnement, planification, etc.).

La Ville poursuit sa stratégie de communication et d'accompagnement des propriétaires pour inciter à l'assainissement et à la production d'énergie propre (prix énergie, ambassadeurs, intégration dans patrimoine, plan communal des énergies, suivi des consommations effectives des bâtiments rénovés, accompagnement en amont des projets, etc.).

Le montant encaissé pour le fonds énergie par la taxe énergétique est de 950'000 francs en 2019. Cette taxe est encaissée aux infrastructures (Energie 113.01). Le fonds communal pour l'énergie est doté d'environ 2'000'000 de francs, dont 1'000'000 est réservé pour les travaux de la STEP.

## **09. Environnement**

### 122 Caves de la Ville

Entité de gestion actuellement sous responsabilité de la direction de la sécurité, des infrastructures et de l'agglomération.

## 123 Domaines, délégué(e) aux affaires foncières

### **123.00 Domaines**

#### Points forts

L'année 2019 a vu la concrétisation de plusieurs dossiers importants, conformément aux enjeux et missions dudit service :

- Soutien au service des bâtiments : planification de l'assainissement des bâtiments du Service des parcs et promenades et de la Voirie aux Tunnels. Finalisation de l'assainissement des anciens bâtiments du SCAN au port du Nid-du-Crô avec l'intégration d'une centrale solaire Viteos en toiture ;
- Assainissement du centre forestier du Marais Rouge aux Ponts-de-Martel ;
- Poursuite des travaux en vue de la préparation de la réponse au postulat 181 « Une agriculture biologique, de proximité et durable pour les domaines de la Ville » ;
- Rénovation de la maison Noyers 57.

En matière financière, le service est en 2019 auto-suffisant.

Les acquisitions du PA, selon le plan d'alignement, se font toutes au prix de 25 francs par m<sup>2</sup>.

### **34 Charges financières**

34395.00 et 34397.00 sont intimement liés au volume des transactions immobilières. (Le service est responsable de la bonne inscription au cadastre et les aspects fonciers de l'ensemble du domaine public et des domaines et propriétés de la Ville).

34304.00 Travaux de gros entretien bâtiments PF

Notamment rénovation de la maison des Noyers 57 et réparation du sinistre et assainissement du Centre forestier des Ponts-de-Martel (dégâts en décembre 2018).

## 124 Forêts

### **124.00 Forêts**

Le changement climatique entraine une nouvelle année difficile pour la forêt (manque d'eau, chaleurs et tempêtes) et les arbres ont marqué des signes de dépérissement toute l'année 2019.

Les comptes sont impactés par ces éléments : l'offre de bois a été forte à cause du dépérissement et donc les prix de vente ont baissé. D'autre part, les forêts de la Ville ont fourni davantage de bois-énergie pour le chauffage du Mail, ce qui a entraîné une baisse des coûts d'achats et de services pour le chauffage du Mail (bois de déchiquetage).

On peut estimer à 215 francs par habitant la valeur de la forêt (lutte contre les dangers naturels et le changement climatique, promotion de la biodiversité, loisirs, production de bois, etc.).

#### Points forts

- Poursuite des travaux en vue d'un partenariat possible avec le Parc Chasseral ;
- 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'action « Un arbre pour chaque naissance » ;
- Prix ProQuercus (culture et entretien des chênaies).

### **30 Charges de personnel**

La question des absences des collaborateurs-trices, qui ont connu une forte réduction en 2019 mais qui représentent quand-même presque deux semaines par année en moyenne par collaborateur est soulevée : il est relevé que le métier de forestier-bucheron est relativement risqué ce qui implique qu'une petite blessure (avec une cause professionnelle ou non) requiert rapidement un arrêt de travail (impossibilité de pratiquer). Les absences du service ne sont pas plus importantes que dans l'industrie forestière.

### **31 Charges biens, services, autres charges d'exploitation**

Viteos gère le chauffage à bois du Mail et souhaite n'avoir qu'un seul interlocuteur pour l'approvisionnement en bois-énergie. Dès lors, la Ville approvisionne le chauffage mais gère également des achats de bois chez des propriétaires forestiers publics voisins. La question d'un risque de surexploitation du bois de la Ville lié à ce contrat est soulevée.

De fait, il n'est légalement pas possible de surexploiter un domaine et il n'est pas économiquement rentable au vu des prix actuels.

La question des coûts d'exploitation par m<sup>3</sup> est abordée : l'augmentation connue en 2019 est dû au nombre important d'interventions liées au dépérissement qui sont moins efficaces que des procédures d'abattages classiques et planifiées.

## **42 Taxes**

Les recettes ne font pas la différence entre les recettes provenant du bois des forêts de la Ville et celles provenant du bois de tiers, ce qui génère une augmentation des recettes par m<sup>3</sup> exploités malgré la baisse des prix.

Prix de vente du kwh à la chaudière du Mail 5.9 ct par kwh (environ 60 francs par m<sup>3</sup>). Ce prix est stable dans le temps.

### 125 Environnement, délégué(e) à l'environnement

#### **125.00 Délégué(e) à l'environnement**

Le délégué à l'environnement participe aux différents groupes de travail, de pilotage en lien avec l'environnement à la fois au niveau communal (Cité de l'énergie, Permis de Construire, Nature en Ville, Plan canicule et Grand froid, etc.) et à l'externe pour les thèmes Radium, Radon et adaptation au changement climatique dans le cadre du groupe de suivi de l'OFSP et de l'OFEV.

## **30 Charges de personnel**

### 30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

La différence par rapport aux comptes 2018 s'explique par une erreur d'imputation lors des comptes 2018. Le salaire du Délégué est réparti entre 3 entités de gestion (Mobilité, Développement durable et Environnement). En 2018, la part qui aurait dû être imputée au développement durable a été imputée à l'environnement.

## 14. Mobilité

### 146 Service du développement durable, délégué à l'environnement et à la mobilité

#### **146.01 Mobilité**

##### Points forts

- Pot commun des transports : le montant a une nouvelle fois baissé en 2019, soit une amélioration de 410'472.20 francs par rapport au budget (remboursement de l'affaire Car Postal);
- Bon Junior : augmentation de 15% des achats d'abonnement Onde verte pour les 20-25 ans. Un bilan réjouissant qui démontre la pertinence d'étendre l'offre jusqu'à cet âge afin de consolider le transfert modal ;
- NeuchâtelRoule : extension du réseau et changement du système d'exploitation ;
- Abrivélo : installation d'un nouveau abrivélo couvert de 152 places au sud-est de la gare.

#### **31 Charges de biens, services autres charges d'exploitation**

##### 31300.01 Prestations de services de tiers

La question du changement de système de gestion et du matériel de Neuchâtelroule est évoqué : il est souligné que la poursuite avec le prestataire précédent aurait nécessité un investissement de l'ordre de 500'000 francs, alors que la mise en route avec le nouveau prestataire a été effectuée pour un montant de 50'000 francs. On note également la baisse très significative des frais d'entretien et de maintenance. A titre d'exemple, les coûts qui auraient dû être supportés pour remettre en état les vélos et cadenas vandalisés en 2018 a été évalué à un montant de l'ordre de 120'000 francs. En 2019, avec les nouveaux cadenas, le montant dépensé pour rétablir les cadenas est resté inférieur à 1'000 francs.



## **36 Charges de transfert**

La majeure partie des charges provient du pot commun des transports. La budgétisation est rendue compliquée par le décalage entre la finalisation du budget de la Ville et les chiffres fournis par le Canton à l'issue des négociations avec les sociétés de transports.

La commission s'interroge sur les possibilités d'influencer la politique de planification des transports et de la tarification, notamment à la vue des évolutions (ligne directe, bus électriques, etc.).

### **146.02 Fun'ambule**

#### Point forts

- Adaptation des montants perçus auprès de transN pour la location de notre infrastructure ainsi que pour la grande révision (tous les 3 ans). 50'000 francs supplémentaires sont perçus ;
- Diminution des frais d'entretien.

### **146.03 Développement durable**

#### Points forts

- neuchatel-repare.ch : Poursuite de la campagne « Ne jetez plus, réparez ! » et du site « neuchatel-repare.ch ». L'action a été étendue à toute la COMUL ;
- Box ton Lunch : action de valorisation des contenants réutilisables pour les repas de midi cofinancé par la Confédération.

## **Rapport de la Sous-commission financière IV**

(Agglomération – Sécurité – Infrastructures - Caves)

La Sous-commission financière IV, composée de MM. Jonathan Gretillat, Nicolas de Pury et Yves-Alain Meister (rapporteur), s'est réunie le 8 mai 2020 pour l'examen des comptes 2019, en présence de Mme Violaine Blétry-de Montmollin, directrice des sections et services concernés. Ont également participé : M. Pierre Schweiter, directeur financier de Viteos, Mme Montserrat Canete, responsable du Cimetière, MM. Bertrand Cottier, chef du SECOPO (Etat civil et Contrôle des habitants), Frédéric Mühlheim, chef du Service communal de la sécurité (SCS), Samuel Monbaron, adjoint au chef du Service communal de la sécurité, Jean-Pierre Habegger, responsable des finances du Service communal de la sécurité, Antoine Benacloche, ingénieur communal, Guillaume Thorens, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Vincent Desprez, chef du Service des parcs et promenades, Olivier Lavanchy, responsable des Caves.

### **Remarques générales**

2019 est marquée par le fonctionnement depuis une année pleine du Syndicat intercommunal de la sécurité du Littoral (SSCL) s'étendant à l'ensemble des 16 communes du Littoral. La Ville assume le mandat de prestations de gestion du syndicat.

En juin, reprise de la PCI (protection civile) du Val-de-Ruz en même temps que l'événement du 21 juin qui a inondé les villages de Villiers et Dombresson et provoqué de nombreux dégâts et une victime.

Aux infrastructures, engagement d'un adjoint à l'ingénieur communal, agissant comme chef de projet, pour s'occuper principalement de travaux liés aux réseaux d'eau.

Le cimetière se développe par la construction d'un nouveau bâtiment administratif et d'un four crématoire tombé en panne en 2019.

Le projet de fusion des 4 communes (Neuchâtel, Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin) est l'élément marquant de la politique d'agglomération de la Ville en 2019. Appelée à remplacer la COMUL dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la nouvelle association RNL (Région Neuchâtel Littoral), a été créée en juin dans le cadre de la réorganisation du RUN (Réseau urbain neuchâtelois).

Une convention visant à regrouper les offices d'état civil d'Hauterive, Cressier et Neuchâtel, à Neuchâtel, a été signée au 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

## **07. Infrastructures**

Les commissaires relèvent le bon résultat global des comptes 2019 pour les entités de gestion 114.00 (bureau technique) 115.01 (voirie), 115.02 (déchets ménages), 116.00 (parcs et promenades) et 117.00 (station d'épuration des eaux et réseau). En effet, il en ressort une amélioration de 1'540'873 francs en regard du budget 2019.

Il est à relever qu'un effort important a été fait au niveau des charges salariales de l'ordre de 864'000 francs, dû aux délais de carence, aux reports d'engagement et de gels de postes dans l'attente de la fusion.

Les divers services ont assumé une importante charge de travail liée aux investissements votés par le Conseil général (rénovation de la station de traitement d'eau potable de Champ-Bougin, programme de remplacement de conduites du réseau, programme d'entretien du domaine public et préparation des dossiers pour la mise en œuvre des travaux de la STEP).

### 113 Service administratif infrastructures

#### **113.01 Energies**

##### 42400.03 Taxe énergies

L'exercice de Viteos s'est terminé par un excellent résultat comptable de 1'800'876 francs qui correspond à ce qui avait été budgété. Un dividende de 6% pourra être proposé aux actionnaires en lieu et place de celui fixé par convention à 4%.

Cependant avec la pandémie, il faut s'attendre à un déficit significatif pour l'avenir qui aura des répercussions sur les dividendes 2020. Une baisse des consommations de 20 à 40% et une revente actuellement de l'énergie à perte présage, un exercice 2020 nettement moins favorable.

### **113.02 Eaux**

Le mandat de l'eau confié à Viteos s'établit à 3'890'000 francs, en baisse de 70'000 francs par rapport au budget 2019 en baisse de 486'000 francs par rapport aux comptes 2018.

Ceci s'explique par une production moins importante d'eau à la station de Champ-Bougin, non pas en raison des travaux de transformation en cours, mais due à une demande réduite. Il importe également de prendre en compte la baisse du prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de 25 centimes, décidée en parallèle à la demande de crédit importante pour l'adaptation de la STEP qui a conduit à augmenter la taxe d'épuration de 40 centimes au 1<sup>er</sup> janvier 2019 également. Les frais d'électricité sont en recul d'environ 150'000 francs par le fait d'une production réduite d'eau. Un montant de 185'000 francs avait été budgété et n'a pas été dépensé. Un changement de l'assurance RC a permis une économie de 70'000 francs.

Le compte Eaux étant autoporteur, l'attribution aux fonds et financements spéciaux (35100.00) est directement impactée par la diminution du pompage et la baisse du prix de l'eau. Il en ressort un écart de 821'546 francs qui a dû être versé au fonds contre 1'915'083 francs en 2018.

### **113.03 Eclairage public**

Les charges de biens, service, autres ch. d'exploitation (31) sont très stables par rapport à l'exercice 2018. Les prestations de service de tiers sont en dessous du budget de 93'923 francs.

## 114 Bureau technique

### 31300.01 Prestations de service de tiers

Avec l'arrivée fin 2018 de l'adjoint à l'ingénieur communal, l'engagement d'un chef de projet a été reporté. Les tâches et missions accomplies par l'adjoint permettent, pour l'instant, d'éviter un nouvel engagement, d'autant plus dans la perspective de la fusion qui verra le bureau technique évoluer.

## 115 Service de la voirie

### **115.01 Voirie**

Dans cette entité, il est à relever qu'un poste laissé vacant par un départ à la retraite n'a pas été repourvu. D'autres postes sont pour l'instant gelés dans l'attente de la fusion des 4 communes. Les commissaires se sont inquiétés d'une éventuelle surcharge importante sur le personnel. Si tel était le cas, il serait bien évidemment nécessaire de repourvoir au moins un des postes.

Une réflexion est menée sur l'entretien des véhicules de voirie en relation avec le projet d'adaptation du bâtiment occupé par les Services de la voirie et des parcs et promenades situés à la rue des Tunnels. Vauseyon étant le cœur de la nouvelle commune, des synergies pourraient peut-être être trouvées avec le Canton, le garage de l'Etat se trouvant au Bas-des-Gorges. Une évaluation est en cours d'étude.

### 31370.03 TVA non récupérable

Un contrôle de la TVA a obligé un correctif d'un montant de 3'652 francs non récupérable d'années antérieures. (Sujet à reprendre globalement en séance de commission).

### **115.02 Déchets ménages**

### 31370.03 TVA non récupérable

Un contrôle de la TVA a obligé un correctif d'un montant de 293'470 francs non récupérable d'années antérieures. (Sujet à reprendre globalement en séance de commission)

### **115.03 Déchets entreprises**

42401.00 Taxes pour service à financement spécial

L'entité de gestion étant autoporteur et l'état du fonds de la taxe de base entreprises le permettant, la taxe d'entreprises a été adaptée à la baisse à hauteur d'environ 33% le 1<sup>er</sup> janvier 2019, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur le traitement des déchets et son règlement d'exécution.

116 Service des parcs et promenades

### **116.00 Parcs et promenades**

Les commissaires relèvent la bonne gestion de cette entité qui a été mise, durant l'exercice 2019, à forte contribution par le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la rue piétonne et par le réaménagement paysager du cimetière de Beauregard.

Un plan paysage est en cours d'élaboration, la phase d'état des lieux est terminée. Ce document permettra de mieux prendre en compte les structures paysagères identitaires de la ville dans les futurs développements urbains. Il permettra également de mettre sur pied un plan de gestion de l'ensemble des espaces paysagers.

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Des décalages d'engagement et divers postes vacants ont été gelés dans l'attente de la fusion avec les trois autres communes. La commune de Corcelles-Cormondrèche emploie deux personnes affiliées à ces tâches d'entretien de la végétation et des plantations. Peseux n'a pas de personnel attaché exclusivement à ces tâches. C'est un employé polyvalent qui s'en occupe.

### **117.00 Station d'épuration des eaux et réseau**

31370.03 TVA non récupérable

Un contrôle de la TVA a obligé un correctif d'un montant de 168'827 francs non récupérable d'années antérieures. (Sujet à reprendre globalement en séance de commission).

35100.00 Attrib. aux financements spéc. capital propre

Une augmentation de la taxe d'épuration de 40 ct/m<sup>3</sup> le 1<sup>er</sup> janvier 2019 partiellement compensée par la diminution de la taxe eau de 25 ct/m<sup>3</sup> à la même échéance, sert à l'alimentation du fonds d'épuration qui s'est vu doté d'un montant de 936'937 francs. Cette réserve a pour but de financer les prochains investissements à consentir pour l'adaptation de la STEP.

Les mandats d'ingénierie des domaines génie civil, chauffage, ventilation, sanitaire et process ont notamment été attribués suite à un appel d'offres public. Le démarrage des travaux de génie civil est prévu pour cet été. L'exploitation de la station d'épuration qui est tenue de respecter les normes de rejets durant les travaux, est adaptée en fonction des étapes d'assainissement.

## **122.00 Caves de la Ville**

Il faut relever que cet exercice montre de manière historique que les comptes sont équilibrés. Cela provient en partie par la vente en vrac qui s'est réalisée pour le millésime 2018 en janvier 2019 et pour le millésime 2019 en décembre 2019.

L'augmentation de la vente directe à la cave de 15% à 20% a aussi contribué à cet équilibre.

L'investissement mis au budget 2019 de 800'000 francs pour l'assainissement des locaux existants n'a pas été réalisé et n'a pas été remis au budget 2020.

Une réflexion doit être menée dans le cadre de la fusion des 4 communes avec la coopérative de la cave du Prieuré et la cave du Domaine des Leyrins à Cormondrèche.

Il s'agira de voir quelles solutions peuvent être envisagées s'agissant de l'avenir des caves de la Ville (partenariat avec d'autres caves, limitation aux activités de promotion et vente ou autonomisation, notamment).

Cela pose bien évidemment le problème du maintien du personnel constitué aujourd'hui de trois personnes, le chef de service, une caviste et une secrétaire.

## 10. Sécurité

### Remarques générales

Le syndicat intercommunal de la sécurité du Littoral (SSCL) a été complètement réorganisé et œuvre dans cette nouvelle configuration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 à souhait. Pour rappel, c'est la Ville qui a repris le mandat de prestations de gestion du syndicat.

De manière générale, les entités de gestion montrent un résultat bien plus favorable, de 2'941'144 francs, par rapport au budget 2019.

Vue la réorganisation du syndicat, il n'est pas possible de faire un comparatif pertinent par rapport aux comptes 2018.

#### 126 Service communal de la population (SECOPO)

##### **126.01 Etat civil**

Un regroupement des offices d'état civil d'Hauterive/Cressier et Neuchâtel a permis d'intégrer l'EPT dans l'effectif de la Ville, dès 2020.

Un poste vacant explique une charge salariale inférieure de 100'149 francs dans cette entité.

#### 128 Cimetière

##### **128.00 Cimetière**

Les travaux de rénovation de la Chapelle sont terminés, mais elle n'est pas encore ouverte au public à cause de la présence d'importants travaux engagés pour la création du nouveau bâtiment administratif et du four crématoire.

##### 31300.01 Prestations de service de tiers

L'écart de 359'760 francs provient de l'arrêt en juillet 2019, suite à une panne, de l'actuel four crématoire. Un contrat a été passé avec la Ville de Bienne qui réalise depuis lors ce mandat de prestation. La Ville a pu, à bas prix, faire l'acquisition d'un corbillard d'une entreprise qui arrêta son activité. L'employé funéraire des crémations est actuellement chargé de conduire à Bienne les personnes à incinérer.



Un employé de la sécurité publique l'aide durant cette crise sanitaire, vue la forte augmentation du nombre de décès. Le nouveau four crématoire de Neuchâtel devrait pouvoir être fonctionnel à partir d'août 2020.

## 151 Service communal de la sécurité

### **151.01 Domaine administratif**

#### 30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Par la reprise des prestations de Cortaillod sans augmentation du personnel de la Ville et du gel de recrutement en vue de la fusion des 4 communes, l'entité budgétaire montre une réduction de 203'065 francs par rapport au budget 2019.

Cet effectif réduit ne crée pas de surcharge sur le reste du personnel, bien que les événements du mois de juin au Val-de-Ruz ont mis certains collaborateurs sous pression.

Il faut remarquer que c'était une année dense en manifestations par le prologue du Tour de Romandie et par le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la zone piétonne. De surcroît, la fermeture des tunnels de l'A5, avec une augmentation des incidents, a aussi passablement sollicité le personnel.

#### 42400.01 Taxes d'utilisation

Une négociation avec la société SGA a abouti à une augmentation de la redevance pour l'utilisation accrue du domaine public, ceci dès 2020. La convention avec cette société est prolongée jusqu'à fin 2022, après quoi il faudra procéder à un nouvel appel d'offres. Une motion sur la thématique de l'affichage public est par ailleurs toujours en cours d'étude au sein de l'administration communale.

### **151.03 Ports**

L'entier de la gestion du port de Neuchâtel et de ses abords est en cours de réflexion pour une réaffectation des places à terre. Il s'agira aussi de voir quels types de bateaux pourraient être amarrés au port de Serrières. Suite à celui qui a coulé en 2019 lors d'une forte tempête, il faudrait peut-être le limiter à la petite batellerie.

## **151.04 Proximité**

42700.00 Amendes

En 2018, l'entité était entachée de problème de sous-effectif. La réorganisation intervenue en 2019 et les nouveaux outils de travail mis à disposition du personnel ont particulièrement amélioré le poste amendes de plus de 641'000 francs par rapport à 2018.

## **151.06 Pompiers**

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

L'augmentation des charges de personnel de 271'022 francs provient de la reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la gestion des sapeurs-pompiers volontaires de tout le littoral par la Ville. Tous les coûts des sapeurs-pompiers étant financés par le Syndicat de la sécurité civile du littoral, cette entité est autofinancée. Globalement, cette réorganisation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires a permis de réaliser des économies qui baissent le coût global de la défense incendie du littoral. Cette baisse des coûts profite à la Ville par une baisse de sa participation aux coûts du syndicat comptabilisés l'entité 151.01 Domaine administratif.

## **151.08 Protection civile**

30990.00 Autres charges de personnel

En juin 2019, la protection civile du Val-de-Ruz (PCI) a été intégrée à l'OPC du littoral géré par la Ville de Neuchâtel. Ce regroupement permet des économies qui diminuent le coût global de la protection civile au niveau cantonal. Le montant de 40'574 francs porté au compte correspond à un rattrapage des cotisations à la caisse de pension.

## **31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation**

L'augmentation des charges provient de la reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la gestion de la protection civile de tout le littoral par la Ville. Tous les coûts de protection civile étant financés par le fonds cantonal de la protection civile, cette entité est autofinancée.

Globalement, cette réorganisation de la protection civile a permis de réaliser des économies qui baissent le coût global de la protection civile au niveau cantonal.

S'agissant de l'acquisition des véhicules de la protection civile, il est à noter que c'est le canton par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) qui réalise les cahiers des charges et l'achat des véhicules. Ces derniers sont payés par le fonds cantonal de la protection civile. Ils sont mis à disposition de chacun des quatre OPC du canton qui n'ont pas le choix du type de véhicule.

#### **151.09 Médiation urbaine**

L'entité de la médiation, forte de 3,8 EPT en début d'année, a vu le départ de sa responsable en août 2019 et d'un médiateur en novembre 2019. Afin de renforcer l'effectif fortement réduit, une nouvelle personne a été engagée pour débiter son activité le 1<sup>er</sup> mars 2020.

## **16. Agglomération**

### **Remarques générales**

Dans le cadre de la nouvelle réorganisation du RUN en 4 régions, l'association Région Neuchâtel Littoral (RNL) a vu le jour en juin 2019. Afin d'accompagner les 4 communes (Neuchâtel, Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin) dans une fusion qui se veut équilibrée et équitable, un mandataire externe a été engagé en 2019. Le processus de fusion se poursuivant en 2020, le mandat d'accompagnement a été reconduit.

# **Rapport de la Sous-commission financière V**

(Présidence/Chancellerie, Culture et intégration,  
Sports et Tourisme)

La sous-commission financière V, composée de Mme Martha Zurita (rapporteur), de MM. Morgan Paratte et Christophe Schwarb, s'est réunie le 7 mai 2020 en visioconférence en présence de M. Thomas Facchinetti, Conseiller communal, directeur des services concernés pour examiner les comptes 2019. Ont également participé à cette séance pour la Chancellerie : MM Rémy Voirol, chancelier, Bertrand Cottier, vice-chancelier, Mme Françoise Küenzi pour le Service de la communication et de l'information, ainsi que les responsables des services concernés : Mme Aline Chapatte Zürcher (secrétaire de direction – prise du procès-verbal), Mme Audrey Delmonico, (chargée de projet), Mme Gaëlle Métrailler (déléguée culturelle), M. Sylvain Ghirardi (Service de l'Intégration et des Infrastructures culturelles), Mme Marianne de Reynier Nevsky (Médiation culturelle), Mme Chantal Lafontant-Vallotton et M. Yvan Brigadoi (Musée d'art et d'histoire), Mme Celia Bueno et M. Ludovic Maggioni (Muséum d'histoire naturelle), M. Grégoire Mayor (Musée d'ethnographie), M. Blaise Mulhauser (Jardin botanique), M. Patrick Pollicino (Service des Sports) et Mme Lena Brina (déléguée au tourisme).

## ***Présidence***

### **01. Chancellerie**

#### **Remarque générale**

Une des actions marquantes de l'année 2019 est le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la zone piétonne qui a sur un plan local marqué les esprits (voir le rapport de la sous-commission financière I pour les aspects financiers).

La Rencontre des « Neuchâtel du Monde » prévue initialement en avril 2020 a été reportée en avril 2022. L'activité de la Chancellerie a été cependant marquée par les nombreuses séances de préparation de la manifestation.

## 100 Directions / Chancellerie

Le chapitre 01 « Chancellerie », comme accepté par le législatif, comprend toutes les directions des sections de l'Administration afin de faciliter la lisibilité comptable.

Le libellé « Présidence » en page 49 du rapport des comptes 2019 est un terme lié à la nomenclature de MCH2. Mais le montant total indiqué est bien celui de l'ensemble des directions, il s'agit de l'exercice des « Autorités » et non pas de la Chancellerie uniquement. Il conviendrait d'adapter sa dénomination.

Le salaire des Conseillers communaux est ventilé dans le groupe 30 « Charges de personnel » de chacune des directions (entités de gestion : 100.02 / 100.03 / 100.04 / 100.05 et 100.06).

S'agissant par ailleurs de la gouvernance des entités parapubliques (EPP), et dans le prolongement de la réponse à l'interpellation 19-609, des modifications dans la représentation de la Ville par des membres du Conseil communal ou de l'administration communale ont d'ores et déjà été faites en 2019. Ces modifications seront mentionnées dans le prochain rapport de gestion. Le Conseil communal s'est attelé parallèlement à la rédaction d'une lettre de mission à l'attention des personnes externes assurant une délégation/représentation de la Ville.

Dans le cadre également de l'examen systématique des participations aux EPP, une analyse sera effectuée en début de chaque législature sur l'opportunité de confirmer ou non la représentation de la Ville compte tenu de la législation, de la réglementation, voire des statuts spécifiques des organismes concernés.

Les nouvelles Autorités issues de la fusion seront bien évidemment appelées à se prononcer en temps et lieu. Il en va de même concernant la volonté du Conseil général demandant l'instauration d'un concept de communication de crise, objet actuellement à l'étude au sein du Groupe de travail « Communication » de la fusion.

## **100.04 Direction Culture et intégration, Sports et Tourisme**

### **36 Charges de transfert**

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Dépassement de 51'212.- francs aux comptes 2019, expliqué dans les commentaires aux comptes en page 58 et remarque sous « Charges de transfert » en page 25 du « Volume I - Comptes 2019 et commentaires détaillés ». Les subventions aux organismes privés à but non lucratif progressent de 51'000.- francs en raison du nombre croissant d'événements importants sur le territoire communal organisés avec le soutien de la Ville.

Un événement « important » est une manifestation réunissant un grand nombre de participants, soit plus de 500. La Ville doit veiller à la qualité de tous les événements et à leur accessibilité au plus large public possible. La variété des manifestations proposées, qu'elles soient culturelles, sportives ou socio-culturelles, témoigne du dynamisme des acteurs culturels locaux, mais aussi de la créativité et de la qualité de vie de notre territoire.

Il n'y a évidemment aucun moyen « scientifique » de calculer le maximum d'événements que devrait produire une société donnée. Vu la bonne fréquentation des manifestations neuchâteloises, la Ville ne peut parler de saturation. Pour ce qui concerne la culture, il est essentiel pour la Ville de Neuchâtel de maintenir l'activité de professionnels du secteur et la défense de la diversité culturelle.

Comme indiqué dans les commentaires aux comptes, le compte 36360.00 « Subventions aux organismes privés à but non lucratif » sert à faciliter l'organisation de manifestations par des tiers à qui la Direction de la culture rembourse diverses prestations de service de la Ville et d'entreprises (Viteos). Le dépassement enregistré est dû au nombre croissant d'événements importants organisés avec le soutien de la Ville sur le territoire communal. 3 manifestations (NIFFF, Festi'neuch et Buskers) totalisent un montant de 110'268.80 francs (70,8% du montant total alloué). Le solde de 45'443.45 francs (29,2% du montant total alloué) se répartit entre 20 autres événements.

## **101.00 Centre d'impression**

Le transfert du Centre d'impression de la Ville au Service d'achat, de logistique et des imprimés de l'Etat (SALI) a été effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Alors que des charges figuraient au budget 2019, toutes les charges liées à ce transfert ont pu être payées sur l'exercice 2018, ce qui a eu une influence positive sur les comptes 2019 (entité de gestion 107.00 car l'EG 101.00 n'est plus active en 2019, et compte « 31300.01 Prestations de services de tiers »).

Pour toutes les entités de la Ville ce transfert a eu des répercussions sur les comptes, à savoir :

Les achats internes de papier et autre matériel qui apparaissaient auparavant dans les imputations internes dans le compte « 39000.00 Approvisionnement matériel et marchandises » passent désormais en achats externes et apparaissent dans le compte « 31000.00 Matériel de bureau ».

Les prestations internes du Centre d'impression qui apparaissaient auparavant dans les imputations internes via le compte « 39100.00 Prestations des services » sont désormais des prestations externes via le compte « 31300.01 Prestations de services de tiers ».

## **150.01 Communication et information**

### **30 Charges de personnel**

A la suite du transfert du Centre d'impression de la Ville à l'Etat, le Service de la communication et de l'information (Secom) a repourvu un demi-poste de graphiste afin d'avoir un appui pour la réalisation de différents projets (affiches, vidéos, flyers...) pour le Secom et pour d'autres services de la Ville également sans devoir mandater des partenaires externes.

Suite au départ à la retraite du photographe du journal « Vivre la Ville », un mandat a été donné à un atelier composé de 3 photographes neuchâtelois.

### **43 Revenus divers**

43900.00 Autres revenus

Les 84'000.- francs de revenus aux comptes 2018 correspondent à l'argent récolté suite au financement participatif pour les oeuvres de Rivalta qui avait été géré par le Secom en 2018.

### **49 Imputations internes**

49100.00 Prestations de services

Les 25'000.- francs de revenus correspondent à des imputations internes qui provenaient historiquement de la refacturation interne des arrêtés officiels, des enquêtes publiques ou des offres d'emploi qui paraissent dans le journal « Vivre la Ville ». Il a été décidé de ne plus refacturer des prestations internes. Les 3'600.- francs encaissés correspondent désormais uniquement aux enquêtes publiques, car l'urbanisme refacture ces parutions à l'externe, soit aux bureaux d'architectes.

Dans le cadre du processus de fusion, un groupe de travail spécifique « communication » se réunit une fois par semaine. Les différentes étapes sont validées par le Copil (communication interne et externe sur le processus) ou par les futures autorités (organisation du futur service de communication). La communication institutionnelle actuelle externe, qui donne satisfaction (relations médias, réseaux sociaux) ne devrait pas subir de grands changements. Il s'agira par contre d'améliorer la communication interne. La forme, le contenu, voire la périodicité du journal « Vivre la Ville » seront également à revoir et font actuellement l'objet de réflexions approfondies.



## **12. Culture et intégration**

133 Culture, délégué(e) à la culture

**133.01 Aides culturelles**

**36 Charges de transfert**

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

La liste des subventions ponctuelles et régulières se trouve dans le « Volume II – Rapport d’activités des sections et services » en page 261 et suivantes.

Les subventions ponctuelles octroyées en 2019 pour une manifestation ou un projet culturel ponctuel représentent un total de 407'580.- francs (383'523.- francs en 2018). Cette somme importante s’explique par le nombre en augmentation constante de demandes de soutien, qui témoigne de la vitalité et de la richesse de la création artistique en ville de Neuchâtel. Quelques projets particulièrement importants – Fête de la danse et création de l’Avant-Scène Opéra notamment – ont pesé un certain poids sur l’enveloppe des subventions ponctuelles.

En page 268 du « Volume II – Rapport d’activités des sections et services », la variation entre le budget et les comptes 2019 s’explique par un crédit supplémentaire de 13'600.- francs, décidé par le Conseil communal, pour une compensation de l’engagement écologique de Festi’neuch. N’ayant pas réussi à mettre fin à ses contrats en 2019 avec ses partenaires qui font de la distribution d’échantillons publicitaires, Festi’neuch a fait deux investissements en lien avec l’écologie, à savoir l’achat de plaques de protection de sols et l’achat de minuterie pour tableau électrique dans le but de diminuer leur consommation d’électricité.

**134.01 Case à chocs**

39200.00 Fermages, loyers, frais d'utilisation

Il s'agit d'une imputation interne. La nature du compte concerne un espace utilisé par un service de la Ville administré par l'urbanisme.

Les conditions de travail n'étant pas conformes aux recommandations en matière de santé et sécurité au travail (lumière naturelle, ergonomie, m2 à disposition), le personnel de la Case à Chocs a pu investir un espace vacant dans le bâtiment. Le coût du loyer 16'400.- francs est réglé par une imputation interne avec la Gérance des bâtiments.

**30 Charges de personnel**

Adaptation salariale de la fonction de coordinateur-trice général-e suite au résultat de l'évaluation menée par le SRH, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2018, date de l'engagement.

**46 Revenus de transfert**

46360.00 Subventions des orga. privées à but non lucratif

Les recettes de 11'919.- supplémentaires ne sont pas des revenus liés à augmentation des concerts. Il s'agit de la contribution financière versée par l'Association de Coordination de la Case à Chocs pour le poste de coordination générale qu'elle cofinance.

**134.03 Gestion des Eglises**

**39 Imputations internes**

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Malgré le libellé « frais administratifs et d'exploitation », il ne s'agit pas ici de frais administratifs liés à la gestion des Eglises, mais de charges immobilières (amortissements + intérêts passifs) et de frais d'exploitation imputés à la Culture par le Service des bâtiments.

En 2019, le montant de l'amortissement de la 2<sup>ème</sup> étape de rénovation de la Collégiale a impacté les comptes du service plus que prévu par l'urbanisme. Il s'agit donc de charges immobilières reportées.

### **134.06      Actions jeunesse**

La liste des subventions accordées se trouve dans le « Volume II – Rapport d'activités des sections et services » en pages 293-294.

### **134.07      Intégration sociale**

La liste des subventions accordées se trouve dans le « Volume II – Rapport d'activités des sections et services » en page 300.

## **30            Charges de personnel**

Les charges salariales effectives plus basses que celles budgétées ne sont pas liées à une diminution du personnel. Il s'agit des 2 postes de travailleurs sociaux de proximité, qui, pour des motifs d'économies, n'ont pas été pourvus. La fonction a été repositionnée et la réallocation d'un des 2 EPT a permis la création du poste de coordinateur-trice de manifestations validée par le rapport d'information du Conseil communal au Conseil général (19-008) concernant le soutien à la vie de quartier, la démocratie de proximité et les assemblées citoyennes, débattu le 9 septembre 2019.

### 136            Service de médiation culturelle

#### **136.00      Service de médiation culturelle**

En 2019, le service de médiation culturelle a fêté ses 20 ans, avec plusieurs actions menées dans les écoles pour rappeler l'importance d'aller au musée. Les résultats sont bons, avec des charges moins élevées, car le service a fait appel au graphiste du Service de la communication.

**137.00 Musée d'art et d'histoire**

Deux expositions principales en 2019 dont *Made in Neuchâtel. Deux siècles d'indiennes*, inaugurée le 6 octobre 2018 qui s'est poursuivie jusqu'au 19 mai 2019 et le lancement de l'exposition d'hiver *Léopold Rabus. Rencontres*. Un nouveau site internet a également vu le jour en 2019.

**30 Charges de personnel**

Une économie de 150'000.- francs a été réalisée au niveau du groupe 30 - Charges de personnel via des postes maintenus vacants pour le financement de la recherche de provenance du legs Amez-Droz. Ce projet est financé pour moitié par l'Office Fédéral de la Culture et se déroulera jusqu'en 2021.

**31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.**

31020.00 Imprimés

Pour les publications des expositions temporaires de l'exercice sous revue, un montant de 108'000.- francs est prélevé sur l'enveloppe quadriennale 2018-2021 (nature 31990.00).

31990.00 Autres charges d'exploitation

Pour rappel, chaque musée fonctionne avec une enveloppe quadriennale qui lui est propre et qui permet le financement de ses expositions temporaires en lissant les comptes sur 4 exercices. Les 297'000.- francs pour le Musée d'art et d'histoire sont ventilés sur différents comptes et le plus souvent sous prestations de service de tiers et imprimés.

## 42 Taxes

42600.00 Remboursement de tiers

Il ne s'agit pas d'une augmentation de revenus, mais du montant transitoire (87'000.- francs) à recevoir de l'assurance pour la désinfection. Le montant total de cette désinfection est de 154'000.- francs.

Dans ce compte se trouve également le soutien de diverses fondations et organisations d'utilité publique pour l'une ou l'autre exposition.

Entre avril et juillet 2019, le MAHN a dû affronter une prolifération de moisissures colonisant des meubles anciens. Le problème de conservation est récurrent et est une urgence permanente dans les musées de la Ville. La situation est difficilement tenable et tous espèrent qu'une solution aboutisse. Le chiffrage du projet initial pour un centre de conservation à Tivoli se montait à 20 millions, ce qui n'était pas soutenable, suite à un repositionnement de l'Etat. Un montant de 8 millions est prévu dans les investissements pour ce projet, rebaptisé Maison du Patrimoine. Une étude est lancée pour un projet moins ambitieux avec des surfaces réduites. Si l'étude est concluante, un rapport passera au Conseil général d'ici la fin de l'année 2020.

### 138 Muséum d'histoire naturelle

#### **138.00 Muséum d'histoire naturelle**

En 2019, fin de l'exposition *Pôles, feu la glace* en août et ouverture en novembre de l'exposition *Wildlife Photographer of the Year* avec les lauréats du 55<sup>ème</sup> concours international de photographie organisé par le Museum de Londres.

Autres faits marquants pour le Muséum en 2019, son site internet a été entièrement retravaillé il a reçu un don d'une collection importante d'abeilles sauvages.

### **139.00 Musée d'ethnographie**

Les travaux de rénovation de la Black Box ayant pris du retard, le Musée n'a pas pu ouvrir comme prévu à l'automne 2019. Le musée n'ayant pas d'exposition temporaire, la fréquentation a été moins bonne que prévue. La fréquentation du musée a un impact direct sur la cafétéria, qui est également gérée par le musée. La cafétéria a un positionnement pointu pour se démarquer des autres avec des menus végétariens issus de produits biologiques et des circuits courts.

Une salle complète de l'exposition de référence *L'Impermanence des choses* a été modifiée et a accueilli l'exposition ponctuelle *Ichoumamini*. Le MEN a également participé à la conception et réalisation de l'exposition consacrée à l'histoire des missionnaires protestants suisses-romands en collaboration avec le Musée d'Archéologie et d'Histoire de Lausanne. La version neuchâteloise qui devait ouvrir en mai 2020 est repoussée à l'automne.

Le suivi des crédits d'investissement et de l'estimation des dernières dépenses pour la rénovation du MEN présente, au 30 mars 2020, un solde positif de l'ordre de 50'000.- francs en faveur de la Ville. Une note d'information détaillée des services financier et de l'urbanisme a été adressée à la commission financière à ce sujet.

### **31 Charges biens, service, autres charges d'exploit.**

#### **31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures**

Les 125'000.- francs de ce compte sont les frais liés à la construction des expositions *Ichoumamini* et *Le Mal du Voyage*. Cette dernière n'a ouvert qu'en 2020, mais les frais ont été passés sur 2019.

#### **31990.00 Autres charges d'exploitation**

Pour rappel, chaque musée fonctionne avec une enveloppe quadriennale qui lui est propre pour ses expositions temporaires et qui lui permet de lisser les comptes sur 4 exercices.

Les 260'000.- francs pour le MEN sont ventilés sur différents comptes dont le Matériel d'exploitation et de fourniture et prestations de service de tiers.

### **39 Imputations internes**

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Une différence de 300'000.- francs entre ce qui a été prévu par le Service des bâtiments (250'600.- francs) et les comptes (555'570.- francs). Ce montant est lié aux amortissements du chantier.

### **46 Revenus de transfert**

46360.00 Subventions des orga. privées à but non lucratif

Apport de la Fondation Sandoz pour des dispositifs scénographiques. Par ailleurs, pour le compte 4390000 Autres revenus, il s'agit du report du solde de 2018 de soutiens divers pour le nouveau MEN et de soutiens divers reçus en 2019 pour le projet Black Box, pour le montage de l'exposition des étudiants de l'Institut d'ethnologie, pour la construction d'un Inuksuk dans le parc du MEN, ainsi que pour le partenariat avec le MCHA Lausanne pour l'exposition Derrières les cases de la mission.

#### *TVA non récupérable*

La TVA payée par le MEN à ses fournisseurs est comptabilisée sur un compte de Bilan "TVA due à l'AFC". La TVA facturée par le MEN à ses "clients" est comptabilisée sur un compte de Bilan "TVA à récupérer auprès de l'AFC". Chaque trimestre, l'addition du solde de ces 2 comptes permet de déterminer le montant net à verser/récupérer auprès de l'AFC. Cette opération ne touche pas le compte d'exploitation. Toutefois, certaines recettes figurant dans le compte d'exploitation du MEN ne permettent légalement pas de récupérer la TVA payée aux fournisseurs lors de l'acquisition de matériel et/ou prestations. Dans ce cas, le solde non récupérable est comptabilisé comme une charge dans le compte d'exploitation.

140      Jardin botanique

**140.00**    **Jardin botanique**

Continuant sur la lancée des festivités des 20 ans du Jardin botanique en 2018, 5 expositions ont été préparées dont une exposition permanente en 2019.

**31**            **Charges biens, service, autres charges d'exploit.**

31990.00    Autres charges d'exploitation

L'enveloppe quadriennale du Jardin botanique est de 75'000.- francs par an et est principalement utilisé dans les « imprimés, publications », les « fournitures » et les « prestations de service de tiers » pour la mise en place de nouvelles expositions.

**42**            **Taxes**

42500.00    Ventes

Les recettes des ventes ont bien fonctionné grâce aux 65'000 visiteurs qui sont venus en 2019.

**46**            **Revenus de transfert**

46310.00    Subventions des cantons et concordats

Baisse de 30'000.- francs de subventions directes de l'Université suite au changement de loi intervenu après la mise en place du budget 2019. La demande de « biens, services et marchandises » se fait désormais directement auprès du Rectorat et plus via les comptes de la Ville. 50'000.-/an restent acquis jusqu'en 2021 pour le maintien des infrastructures de recherche.

46360.00    Subventions des orga. privées à but non lucratif

Une des particularités du Jardin botanique est que la « Fondation du Jardin botanique scientifique et universitaire » donne 80'000.-/an pour les expositions (55'000.-) et la recherche (25'000.-).



Cette manne financière apparaît dans ce compte. Les dépenses quant à elles se retrouvent dans 31990.00 (Autres charges d'exploitation).

## **13. Sports**

Dans les événements marquants de l'année 2019 en ville de Neuchâtel, il y a eu le Championnat du monde juniors de patinage synchronisé, le prologue et le départ de la première étape de l'édition 2019 du Tour de Romandie, les Championnats du monde féminin de unihockey, le Championnat suisse de natation en bassin de 25 mètres aux piscines du Nid-du-Crô et le match de qualification pour le championnat d'Europe M21 Suisse – France au stade de la Maladière.

142.00      Promotion et manifestations

**142.02      Promotion et manifestations**

**30            Charges de personnel**

L'augmentation des charges de personnel de 20% correspond au poste de coordinateur des manifestations qui est depuis 2019 entièrement mis sur l'entité 142.02, car sa fonction n'est plus concernée par les tâches liées aux cours et camps et à une charge de transfert liée à l'organisation du championnat de unihockey.

**36            Charges de transfert**

36360.00    Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Un soutien particulier a été octroyé au comité local des championnats du monde de unihockey féminins, par la gratuité de certaines prestations pour un montant de 44'592.- francs.

## 143.00 Terrains et salles de sport

### **143.03 Anneau d'athlétisme Colombier**

Le détournement de fonds n'a pas eu d'effets comptables en 2019 pour la Ville de Neuchâtel et n'en aura pas non plus en 2020, car l'intéressé a remboursé l'intégralité des montants qu'il a déclaré avoir détournés. Un mandat a été donné à une fiduciaire pour la poursuite des investigations afin de vérifier que tout a bien été annoncé.

### **143.04 Complexe de la Maladière**

#### **31 Charges biens, service, autres charges d'exploit.**

##### 31300.01 Prestations de services de tiers

Il s'agit principalement des contrats d'entretien technique et de nettoyage des salles du CPLN, de la Maladière et de la Riveraine.

## 144 Piscines

### **144.02 Piscines et plage du Nid-du-Crô**

En page 336 du « Volume II – Rapport d'activités des sections et services », il est question d'une baisse des taxes de 21'000.- francs, ce qui correspond à une agrégation des recettes dans différentes entités de gestion, dont les écoles du sport et camps multisports, les patinoires et les piscines.

Les piscines du Nid-du-Crô représentent à elles seules une baisse significative des entrées individuelles pour un montant de 16'000.- francs. Une analyse devra être faite prochainement afin de proposer des solutions pour retrouver une attractivité.

## 15. Tourisme

L'année 2019 a été bonne touristiquement parlant avec une légère hausse des nuitées hôtelières dans le canton ainsi qu'en ville de Neuchâtel.

Le projet « Ding Dong », initié par les hôteliers de la ville de Neuchâtel et mis sur pied par la Direction du tourisme, a coïncidé avec les 40 ans de la zone piétonne et a permis une animation appréciée au centre-ville.

La 6ème édition de Chocolatissimo a accueilli près de 10'000 personnes avec de plus en plus de personnes externes au canton de Neuchâtel. Le but étant de faire venir plus de Suisses alémaniques aux prochaines éditions.

Autre fait marquant de l'année 2019 c'est le concours d'architecture pour la transformation du collège des Sablons en auberge de jeunesse. Un jury professionnel a procédé aux délibérations d'usage parmi plus de 90 projets et a choisi comme lauréat un bureau d'architecture de la place neuchâteloise. La situation actuelle va repousser l'ouverture attendue de cette auberge de jeunesse qui sera un vrai plus pour le tourisme de la ville de Neuchâtel.

147            Service du Tourisme, délégué(e) au tourisme

### **147.00    Tourisme**

33            Amortissements du patrimoine administratif

33004.00    Amort. planif., terrains bâtis PA du cpte général

Comme il n'y a pas eu de dépense en 2018 en lien avec le concours d'architecture pour l'auberge de jeunesse, aucun montant n'est mis dans les amortissements en 2019.

### **36            Charges de transfert**

36360.00    Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Les chiffres donnés pour les subventions touristiques en page 349 du « Volume II – Rapport d'activités des sections et services » sont des chiffres de comptes à comptes pour 2018 et 2019.

Le montant total de 450'082.80 correspond au montant inscrit sous le 36360.00 en page 191 du « Volume I - Comptes 2019 et commentaires détaillés ».

Pour le projet DingDong, 17'500.- francs ont été versés en 2018 principalement pour payer le concepteur des horloges et l'entreprise qui a fabriqué les horloges. Le montant de 35'346.25 francs versé en 2019, correspond lui principalement aux différents frais de communication, mais également aux frais de déplacements et d'installation des statues.

Le projet « affichage et signalétique » est un gros projet transversal à la Ville qui implique différents services (notamment culture, tourisme, sécurité, infrastructures, urbanisme). Avec pour objectif de développer un nouveau concept, il comporte différents sous-projets et traite, entre autres, de l'amélioration de la signalétique touristique (emplacements et sous quelle forme), des conventions d'affichage avec la SGA (affichage culturel, politique, commercial), de l'affichage officiel de la Ville. L'étude en cours avec un mandataire externe montre que la situation n'est pas satisfaisante. Dans la perspective de la prochaine fusion, le territoire des autres Communes devra également être pris en considération. Des propositions seront faites à la nouvelle Commune.

Le tourisme d'affaires représente une grande part des nuitées en ville de Neuchâtel. La ville compte en outre des excursionnistes, à savoir, beaucoup de visiteurs viennent pour un jour seulement. Un des objectifs des milieux touristiques est de faire rester ces touristes une ou plusieurs nuits.

En raison de la pandémie, l'année 2020 s'annonce cauchemardesque pour la branche touristique et plusieurs actions sont en cours pour inciter les touristes suisses à venir à Neuchâtel et ainsi relancer l'économie touristique de la Ville et du canton.

## CONCLUSION

Un excédent de revenus extraordinaire de 50 millions de francs, des charges maîtrisées : tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes... La commission financière pourrait terminer son rapport ainsi s'il n'y avait pas deux bémols. Un petit et un énorme. Le petit, c'est la baisse, comme en 2018, des recettes fiscales en provenance des personnes morales qui baissent toujours. Il serait souhaitable que la Ville de Neuchâtel enregistre l'arrivée de nouveaux habitants et entreprises, s'il s'agissait d'un mix de personnes physiques et morales qui favorisent des bonnes rentrées fiscales.

Le gros, c'est la crise du Covid-19, dont il n'est pas fait état dans ce rapport, et pour cause, puisque cette crise a débuté en 2020. Pour cet avant-dernier rapport des comptes de la Ville de Neuchâtel avant la naissance de la nouvelle commune, la commission financière est parfaitement consciente que l'année 2019 a été une année comme les autres, alors que 2020 (et les années suivantes) sera plombé par les conséquences négatives - et parfois même désastreuses - de la crise du Covid-19 – sur les habitants et les entreprises de notre ville. Avec tout ce que cela signifie sur le plan humain, social, économique et financier. Heureusement, comme relevé au début du rapport, l'assise financière de la Ville, grâce à des charges maîtrisées, devraient lui permettre d'affronter le choc à venir.

Une heureuse perspective toutefois : la naissance à venir de la nouvelle et grande commune de Neuchâtel ! Dans cette optique, un effort particulier de communication devra être fait, pour accompagner la naissance de notre nouvelle collectivité.

Les votes ont été les suivants :

Les rapports des sous-commissions I à V ont tous été acceptés à l'unanimité. Le rapport de la commission financière a été approuvé par 10 voix pour et 2 voix contre.

Le projet d'arrêté I a été préavisé favorablement à l'unanimité.  
Le projet d'arrêté II a été préavisé favorablement à l'unanimité.

En conclusion, la Commission financière vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter à l'unanimité le rapport du Conseil communal concernant la gestion et les comptes 2019, ainsi que les deux arrêtés y relatifs.

Neuchâtel, le 20 mai 2020

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le Président

Jonathan Grétilat

La Rapporteuse

Sylvie Hofer-Carbonnier

## Projet I

### **Arrêté concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2019**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Sont approuvés, les comptes de l'exercice 2019, qui comprennent :

a) Le compte de résultats :	<b>Fr.</b>
Charges d'exploitation	268'817'461
Revenus d'exploitation	<u>-233'373'152</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	35'444'309
Charges financières	8'422'628
Revenus financiers	<u>-28'318'885</u>
Résultat provenant de financements (2)	-19'896'258
<b>Résultat opérationnel (1+2)</b>	<b>15'548'051</b>
Charges extraordinaires	537'133
Revenus extraordinaires	<u>-66'223'511</u>
Résultat extraordinaire (3)	-65'686'378
<b>Résultat total, compte de résultats (1+2+3)</b>	<b><u>-50'138'327</u></b>
b) Les dépenses et recettes d'investissements du patrimoine administratif sont de :	
Dépenses brutes	32'807'451
Recettes	<u>-3'166'626</u>
Dépenses nettes	<u>29'640'825</u>
c) pour information, les dépenses et recettes de placements du patrimoine financier sont de :	
Dépenses brutes	1'157'929
Recettes	<u>-144'052</u>
Dépenses nettes	<u>1'013'877</u>
d) Le bilan au 31 décembre 2019	

**Art. 2.**- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2019 est approuvée.

**Art. 3.**-<sup>1</sup> Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup> Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

## Projet II

### **Arrêté concernant la perception de la taxe d'épuration**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE), du 2 octobre 2012,

Vu le règlement d'exécution de la loi sur la protection et la gestion des eaux (RLPGE), du 10 juin 2015,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 14 juin 2014,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Une contribution annuelle, dénommée taxe d'épuration, est instituée pour couvrir les frais de construction, d'exploitation, d'entretien, d'assainissement et de remplacement des ouvrages et des installations servant à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées ainsi qu'à l'évacuation des eaux claires.

**Art. 2.**- La taxe est perçue auprès des propriétaires d'immeubles raccordés au réseau d'égouts qui peuvent, le cas échéant, la répercuter sur leurs locataires.

**Art. 3.**-<sup>1</sup> La taxe est fixée en fonction du volume d'eaux usées produit, calculée sur la base de l'eau consommée (provenant du réseau, pluviale, de source ou captée) et mesurée par un compteur.

<sup>2</sup> Le montant en m<sup>3</sup> est fixé par arrêté du Conseil communal, soumis à la sanction du Conseil d'Etat, de façon à couvrir la charge du chapitre « Station d'épuration des eaux et réseau » du compte de résultats, qui comprend également la charge nette de l'évacuation des eaux claires.

**Art. 4.**-<sup>1</sup> Le chapitre « Station d'épuration des eaux et réseau », y compris la charge nette de l'évacuation des eaux claires qui lui est obligatoirement imputée, doit être financé exclusivement par les taxes d'épuration.

<sup>2</sup> Les éventuels bénéfices d'exercice du chapitre « Station d'épuration des eaux et réseau » sont attribués aux fonds et financements spéciaux.

<sup>3</sup> Les éventuels déficits du chapitre « Station d'épuration des eaux et réseau » sont prélevés sur les fonds et financements spéciaux.

**Art. 5.**- Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté concernant la perception de la taxe d'épuration, du 5 décembre 2005.

**Art. 6.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2020.